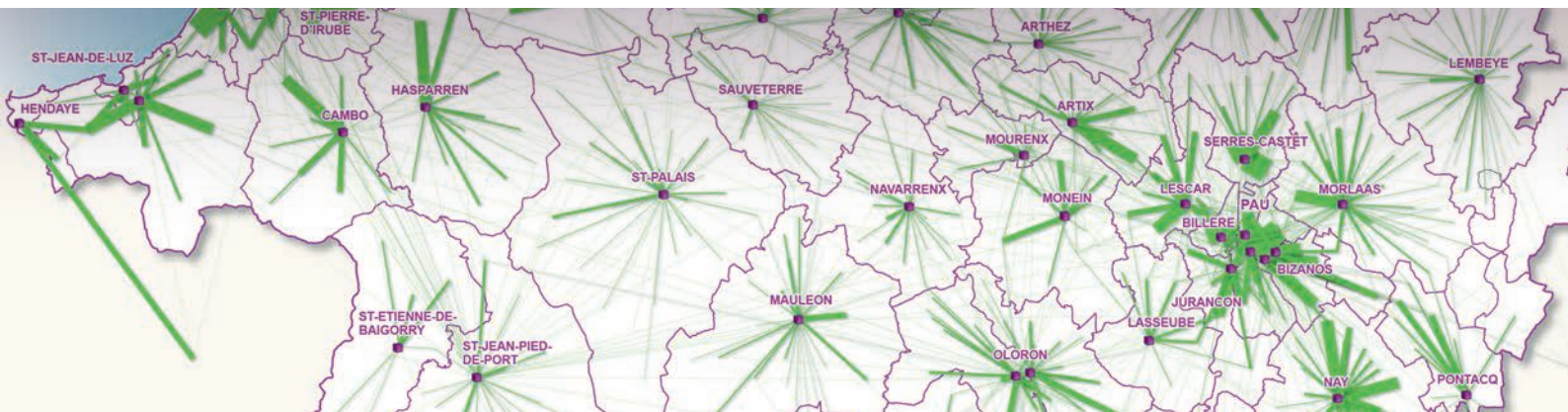
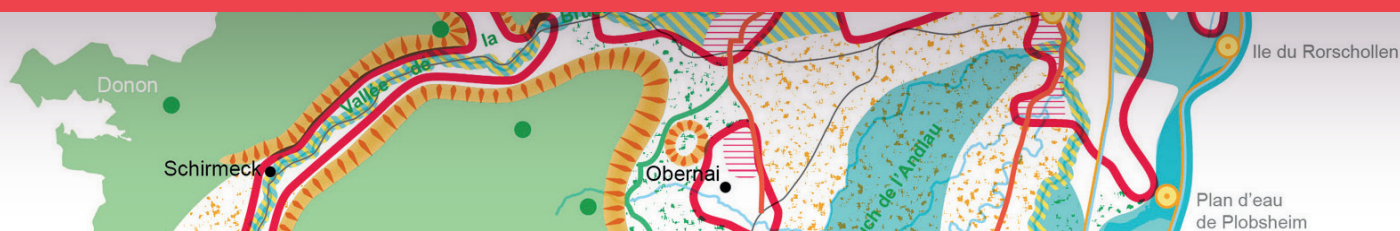


N°28 JANVIER 2014

LES DOSSIERS FNAU



LES AGENCES D'URBANISME DANS LES DÉMARCHES DÉPARTEMENTALES



ÉDITORIAL

L'ingénierie territoriale en question : nouvelles pistes de partenariat entre départements et agences d'urbanisme

La réforme de l'action territoriale et les évolutions législatives récentes ou en projet ouvrent le champ d'un renforcement du rôle des départements sur les solidarités territoriales et sociales. En renouvelant les leviers d'action publique dans la perspective d'un développement territorial plus durable, ces évolutions questionnent les politiques sociales, de mobilités, d'emploi, d'habitat, de foncier, d'énergie, d'agriculture, de préservation des espaces naturels et elles invitent à une territorialisation accrue de l'action départementale, traduite le plus souvent dans les politiques contractuelles conduites par les conseils généraux avec les intercommunalités et les communes.

Les évolutions législatives prévoient également la couverture de l'ensemble du territoire par les SCoT, la généralisation des PLU intercommunaux, la mise en œuvre d'un aménagement opérationnel plus qualitatif et techniquement exigeant. Or, beaucoup d'intercommunalités périurbaines et rurales manquent aujourd'hui d'une ingénierie stratégique comme opérationnelle adaptée à ces changements. Cette question de l'organisation de l'ingénierie territoriale aux différentes échelles, dans une logique d'équité territoriale, préoccupe largement les Conseils généraux. Dans les territoires urbains, les départements organisent aussi des modes de coopération originale avec les intercommunalités.

Confrontés à une tension sur leurs ressources, au retrait de l'État en matière d'ingénierie, ainsi qu'aux attentes croissantes des citoyens, les Conseils généraux réfléchissent à renouveler leur action territoriale. Dans ce contexte, les partenariats entre les départements et les agences d'urbanisme sont appelés à prendre de nouvelles formes afin de contribuer à une offre d'ingénierie territoriale adaptée aux enjeux induits par cette nouvelle donne territoriale. Les présidents de l'Assemblée des départements de France et de la Fédération nationale des agences d'urbanisme ont signé en 2013 une convention de partenariat afin de favoriser et développer les coopérations.

Ce dossier vise à illustrer la diversité actuelle des partenariats entre les départements et les agences d'urbanisme, à ouvrir des perspectives et inciter au développement des coopérations en appui des stratégies départementales, mais aussi de la construction partenariale de projets avec les intercommunalités qu'offrent les agences d'urbanisme par leur spécificité multi-institutionnelle, et enfin de l'organisation d'une chaîne d'ingénierie travaillant en réseau pour répondre aux nouveaux enjeux des territoires.

BRIGITTE BARIOL
DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE DE LA FNAU

SOMMAIRE

L'évolution du travail partenarial des agences d'urbanisme à l'échelle départementale	3
Des observatoires du territoire au bénéfice des politiques départementales	5
ILLE-ET-VILAINE • BAS-RHIN • FINISTÈRE • MEURTHE-ET-MOSELLE • PYRÉNÉES-ATLANTIQUES • DOUBS	
Transport et services, des champs d'intervention pour les agences avec les départements	13
ILLE-ET-VILAINE • PAS-DE-CALAIS • DOUBS	
Les agences d'urbanisme dans le dialogue infra-départemental ...	16
ALPES-MARITIMES • GIRONDE • INDRE-ET-LOIRE • ÎLE-DE-FRANCE • BAS-RHIN • ISÈRE	
INTERVIEW Marie-Pierre Cabanne, vice-présidente du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques	23

L'ÉVOLUTION DU TRAVAIL PARTENARIAL DES AGENCES D'URBANISME À L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE

La FNAU a réalisé en 2013 une enquête auprès des agences d'urbanisme pour mieux appréhender la diversité et la richesse des partenariats avec les départements mais aussi les nouvelles organisations d'ingénierie en réseau.

● LES MISSIONS DES AGENCES À L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE : ÉTAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES

Les partenariats entre les départements et les agences d'urbanisme sont nombreux. Très souvent, les départements ont été membres fondateurs des agences d'urbanisme dès la première période de création (fin des années 60), jusqu'aux créations de la dernière décennie. Des enquêtes régulières réalisées par la FNAU permettent de suivre l'évolution du partenariat des agences : ainsi en 2004, sur 44 agences d'urbanisme, 31 départements étaient adhérents alors qu'en 2014, sur 52 agences d'urbanisme, 38 départements sont adhérents à 46 agences d'urbanisme, certains l'étant à deux ou trois agences.

● LES MISSIONS PARTENARIALES

L'observation et l'analyse territoriale, ainsi que les politiques départementales sectorielles sont des domaines qui suscitent en priorité des partenariats avec le département. Viennent ensuite l'appui à la planification départementale et l'animation. Enfin, une quinzaine d'agences sont engagées dans une coopération d'aide à la contractualisation des politiques publiques à l'échelle départementale.

L'appui à la contractualisation avec les communautés tend à se développer, compte tenu du renforcement des intercommunalités, car les départements apportent de plus en plus leur soutien aux communautés de communes dans l'élaboration de leur stratégie sur des thèmes à enjeux à travers une démarche de contractualisation.

Généralement sur ce champ d'action, les agences engagées avec le département le sont également avec la région : agences de Boulogne, Dunkerque, Saint-Omer, Grenoble, Amiens, Montbéliard, Quimper ou encore

l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France (IAU). Les agences d'urbanisme de Lyon, celles d'Atlantique-Pyrénées, de Besançon, de Strasbourg, de Seine-Aval, de Tours et l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) sont investis dans la contractualisation des politiques départementales.

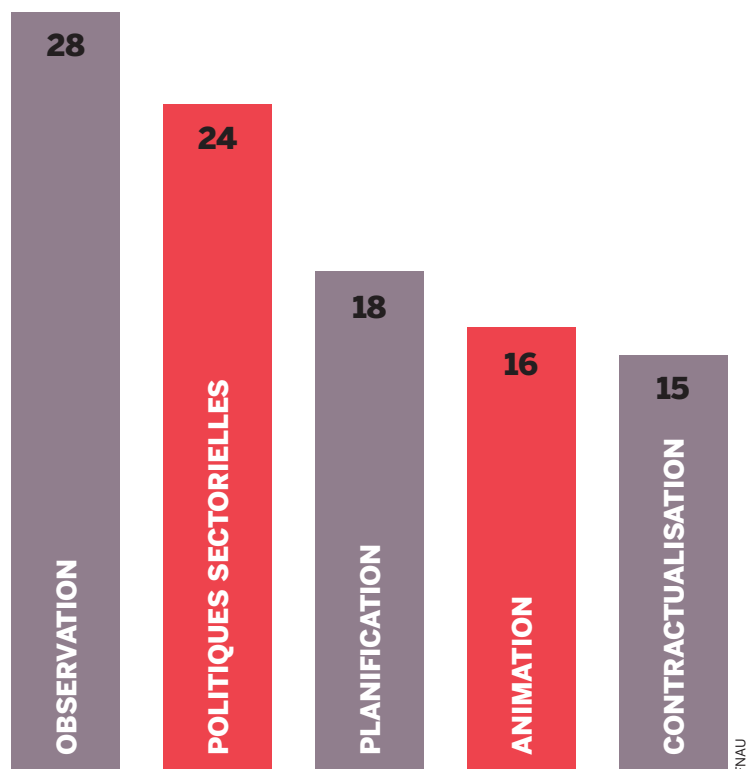
● DES POLITIQUES SECTORIELLES DÉPARTEMENTALES PROPICES AUX PARTENARIATS

Les agences d'urbanisme accompagnent les départements dans l'élaboration des politiques relevant plus directement de leurs

MÉTHODOLOGIE

La FNAU a recueilli 35 réponses sur un total de 52 agences enquêtées au mois de mai 2013 au sujet des activités partenariales menées avec les départements. Le traitement des données issues des questionnaires permet de présenter les types de missions réalisées par les agences en partenariat.

Domaines d'expertise des agences d'urbanisme suscitant des partenariats



compétences. Les déplacements, l'habitat, les collèges et l'action sociale, ainsi que le développement économique se font la part belle parmi les politiques sectorielles départementales propices aux partenariats.

Ces thématiques engendrent une coopération sur plusieurs domaines d'expertise des agences. Le domaine de l'habitat est un champ privilégié d'intervention notamment dans le cadre des Plans départementaux de l'habitat (PDH), les diagnostics des besoins, la connaissance des marchés immobiliers et l'animation des acteurs de l'habitat. Dans le domaine des déplacements, les agences d'urbanisme travaillent aussi bien à la réalisation de schémas de déplacements multimodaux qu'à la requalification de voiries urbaines ou qu'à la contribution des collectivités au débat public pour les lignes LGV. Dans le champ de l'action sociale, la plupart des agences d'urbanisme gèrent des observatoires sur le développement social (emploi, formation et parcours scolaire, insertion sociale, santé et offre de soins...) et conduisent de nombreux travaux sur le vieillissement, notamment dans la contribution aux schémas gérontologiques.

Pour 14 agences parmi les 18 impliquées en planification départementale, cela concerne les schémas départementaux d'habitat, suivis des schémas de développement durable et de transport. Ce constat conjugué à l'analyse de l'implication des agences dans les politiques départementales sectorielles vient confirmer que l'habitat est l'une des thématiques phares qui engage des partenariats à l'échelle départementale.

● LES MODALITÉS DE COOPÉRATIONS AVEC LE DÉPARTEMENT

Les agences, pour 27 d'entre elles, s'engagent seules dans des coopérations avec le département. Dans d'autres cas, elles se constituent en réseau pour répondre aux besoins d'ingénierie du département comme dans le Nord-Pas-de-Calais avec le réseau d'agences de la Côte d'Opale et celui du Nord. Quimper travaille aussi avec l'agence de Brest en Finistère, Besançon et Montbéliard dans le département du Doubs. Par ailleurs, certains départements se sont saisis d'initiatives de mises en réseau des ingénieries (agence d'urbanisme, CAUE, ADIL...) comme l'Isère qui a été à l'origine de la réflexion de mise en réseau de dix structures d'ingénierie locale, pour constituer des offres coordonnées. Ce phénomène, qui vise à encourager un chaînage des offres d'ingénierie issues de chaque structure à l'échelle du département, se développe de plus en plus, et ce notamment dans un objectif d'optimisation de l'action publique locale. La mise en place d'une « chaîne d'ingénierie » est donc un nouvel enjeu bien identifié pour répondre à la nouvelle donne territoriale. Les départements particulièrement inquiets du retrait de l'État en matière d'ingénierie locale et prochainement responsables des actions en faveur de l'égalité des territoires, notamment des plus fragilisés, qu'ils soient urbains ou ruraux, font face à une demande accrue en termes d'assistance en ingénierie. Les agences

d'urbanisme, dans leur capacité à articuler les échelles, ont l'occasion de se positionner durablement dans le paysage de ces réseaux d'ingénierie locale aux côtés des départements.

FOCUS

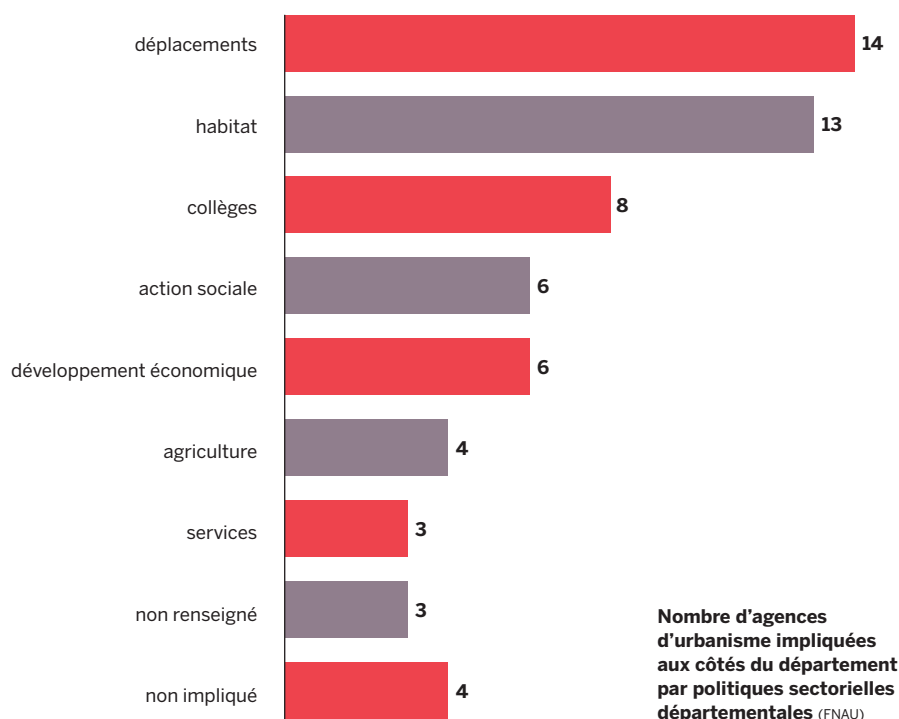
LE RAPPORT D'INFORMATION DU SÉNATEUR JARLIER SUR L'INGÉNIERIE TERRITORIALE (2012)

Le sénateur Pierre Jarlier souligne l'urgence de formuler « une nouvelle architecture territoriale de l'ingénierie en matière d'urbanisme » dans son rapport d'information fait au nom de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation, et déposé le 17 juillet 2012 au Sénat.

Le rapport Jarlier identifie trois enjeux majeurs pour les territoires confrontés à un certain nombre de nouveaux défis : « rationaliser et explorer les gisements d'ingénierie existants en trouvant la bonne échelle de mutualisation, coordonner et développer des complémentarités entre structures afin d'éviter des doublons, et exprimer une solidarité entre territoires, notamment entre les territoires urbains et ruraux ».

Il engage à « imaginer des solutions diversifiées à l'image de la diversité des territoires concernés ».

Si le rapport recommande de « faire de l'intercommunalité, l'échelle privilégiée pour l'aménagement et l'administration du droit des sols », il propose de « constituer des pôles d'ingénierie publique départementaux, communautaires ou intercommunautaires en réseau », afin de créer des « bouquets d'ingénierie » et d'organiser une « chaîne d'ingénieries publiques complémentaires ». Le rapport pointe les agences d'urbanisme comme « outils d'ingénierie pluridisciplinaire adaptée à la démarche intégrée des projets de territoire » et soutient l'extension de leur réseau pour un meilleur maillage.



DES OBSERVATOIRES DU TERRITOIRE AU BÉNÉFICE DES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES

L'observation territoriale est le premier domaine d'expertise des agences d'urbanisme, donnant lieu à un travail partenarial avec le département. Lieu de capitalisation de données et de connaissances à diverses échelles, les agences d'urbanisme fournissent aux décideurs locaux une vision prospective du territoire, notamment pour accompagner le département en matière d'action sociale et d'aménagement.

ILLE-ET-VILAINE

L'Ille-et-Vilaine en chiffres

L'Agence d'urbanisme et développement de l'agglomération rennaise (Audiar) publie chaque année *L'Ille-et-Vilaine en chiffres*. Ce document est remis aux conseillers départementaux lors de la session budgétaire de décembre. Au moment des choix, elle donne une vision globale et systémique des dimensions thématiques du département. Elle permet de formuler une vision prospective du territoire en présentant à la fois les grandes tendances ainsi que les évolutions plus conjoncturelles.

● UN OUTIL DE COMPARAISON

Depuis sa création en 2009, le document offre de manière concise un référentiel complet de données à l'échelle du département, en comparaison aux autres départements de la région Bretagne, ainsi qu'au contexte national. Sa conception en format réduit, et son édition électronique en font un outil permanent à portée de main. Il est élaboré sur la base d'une collaboration entre le service évaluation-prospective du département et l'Audiar et nourri à partir de l'ensemble des observatoires de l'agence, et des observatoires partenariaux en réseau, gérant d'importantes bases de données thématiques, notamment des indicateurs sur l'ensemble du territoire national.

L'agence de Rennes a ainsi pu proposer au département un outil spécifique, prenant appui sur l'expérience réussie d'une autre de ses productions, de logique similaire, portant sur le périmètre de la Communauté d'agglomération de Rennes-Métropole : le Barométropole.

Le document *L'Ille-et-Vilaine en chiffres* présente en dix thèmes un ensemble de 125 tableaux, synthétisant plus de 3000 indicateurs. Un commentaire très synthétique

accompagne chaque graphique. Une attention particulière est portée aux indicateurs utilisés avec un important travail de collecte et de vérification en amont des données et des méthodes des producteurs. Le réseau national des agences d'urbanisme est ici un atout pour corriger et préciser les limites ou biais de ces méthodes de production et d'analyse de la donnée. Acteur public reconnu sur le plan national, ce réseau permet d'accéder directement aux services producteurs de données. Enfin, les clubs thématiques de la FNAU viennent aussi croiser et renforcer les outils d'analyse et la lecture du territoire du département d'Ille-et-Vilaine en le resituant dans un contexte national.

● UNE ANALYSE DES DYNAMIQUES TERRITORIALES

Les études menées par l'Audiar à diverses échelles viennent aussi enrichir ce document. Ces analyses s'alimentent des réflexions élaborées de manière collaborative par le réseau des agences d'urbanisme de Bretagne, souvent en association avec la région. Elles montrent fréquemment que les trajectoires et dynamiques de la ville-centre et de la métropole sont liées à celles du département et de la région Bretagne.

Le document *L'Ille-et-Vilaine en chiffres* illustre la dynamique globale du territoire départemental. Le département d'Ille-et-Vilaine, comme Rennes-Métropole est un territoire dynamique et attractif. *L'Ille-et-Vilaine en chiffres* fournit matière à réflexion sur les causes de ce dynamisme, et permet d'en comprendre les atouts, et d'en anticiper les limites. Si l'indice de jeunesse est plus fort qu'ailleurs, le système universitaire explique une partie des moins de 20 ans, mais pas totalement. Les enfants sont aussi ceux des

actifs attirés par les emplois localisés dans le département. Mais que deviennent les plus de 60 ans ? Si notre indice de jeunesse est plus élevé, est-ce seulement parce que les jeunes sont sureprésentés alors que l'attractivité pour les retraités est aussi importante ? Quelles vont être les évolutions des différents groupes d'âge et à quelles échéances ? L'économie de plus en plus résidentielle, liée à ces changements démographiques, est-elle un risque ou une opportunité ?

● UNE ÉTUDE DE L'ÉVOLUTION DES PROBLÉMATIQUES EN ILLE-ET-VILAINE

C'est bien à cette réflexion, par la mise en tension et en contradiction des indicateurs, qu'invite ce document, dans chacune de ses thématiques et par les indicateurs utilisés. Le choix de faire apparaître des séries longues donne aussi l'occasion de prendre le recul minimum indispensable à la compréhension des évolutions. La lecture des effets d'un phénomène conjoncturel passé peut permettre la compréhension d'un phénomène plus récent et de ses effets. Ainsi, la publication de 2013 donne à voir les effets des crises de 2008 et 2011 mais plus largement les mutations en cours dans ce territoire.



À LIRE

L'Ille-et-Vilaine en chiffres, version 2013, parution le 20 décembre 2013, session budgétaire du Conseil général du département d'Ille-et-Vilaine.

BAS-RHIN

Enquête sur les modes de vie des habitants du département du Bas-Rhin

L'Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS) a mené un travail de prospective avec ses différents partenaires, qui a débuté en 2010 par un séminaire sur les grandes tendances et l'identification de grands enjeux. La question de l'évolution sociétale a été placée au cœur des débats.

● UN TRAVAIL DE PROSPECTIVE À L'ORIGINE DU LANCEMENT DE L'ENQUÊTE

En préparation du débat, une demi-journée d'échanges entre chercheurs et responsables locaux de politiques publiques a permis de problématiser la question de l'évolution sociétale telle qu'elle se présente sur notre territoire. Lors de cette plateforme, Luca Pattaroni, enseignant au Laboratoire de sociologie urbaine (LASUR) dirigé par Vincent Kauffmann à l'École polytechnique de Lausanne, a présenté un travail sur les modes de vie qui permettait de comprendre les aspirations et les ressorts de choix de vie des habitants de plusieurs villes en Suisse. Il est notamment apparu que les changements dans la société étaient probablement plus importants que ce que nos manières de les appréhender permettaient de comprendre. Ces changements risquent de positionner certaines politiques publiques à côté de la réalité de la vie et des besoins des gens.

● DES ENJEUX CLÉS QUI NÉCESSITENT D'ALLER PLUS LOIN

Le débat entre partenaires sur les grandes tendances s'est conclu de la façon suivante : les modes de vie relèvent dorénavant non seulement de déterminants comme l'âge, les enfants ou les revenus mais de choix formulés en fonction de valeurs. Ceci exacerbe le risque d'accroissement des inégalités sur l'accès à la mobilité, à l'emploi, à la santé, à la formation à la culture. Une prise en compte des différents modes de vie, l'organisation expresse de leur mixité et de leur compatibilité est une condition-clé de la cohésion sociale. L'image « ville ou métropole de proximité » est en ce sens une option, avec la nécessité complémentaire « de connecter » les modes de vie à l'échelle de l'aire métropolitaine. Ainsi, le besoin impérieux d'une meilleure prise en compte des modes de vie a été l'une des conclusions d'un débat élargi, mené entre partenaires. L'agence s'est

alors tournée vers le laboratoire de recherche LASUR pour la mise au point d'une enquête sur les modes de vie à l'échelle du Bas-Rhin, qui représente quasiment le bassin de vie métropolitain strasbourgeois. L'enquête a été préparée en 2011, menée en 2012 et exploitée depuis sous différents angles. Elle a porté sur les déclarations de 3500 ménages, permettant des résultats robustes, y compris par thématiques précises et par découpage fin du territoire.

● HABITAT, DÉPLACEMENTS, LOGEMENT SOCIAL : DES RÉSULTATS SOUS UN NOUVEL ANGLE DE VUE

Les résultats de l'enquête font l'objet de notes publiées sur le site de l'agence et sont téléchargeables. À ce jour, une dizaine de notes ont été réalisées dont voici quelques résultats.

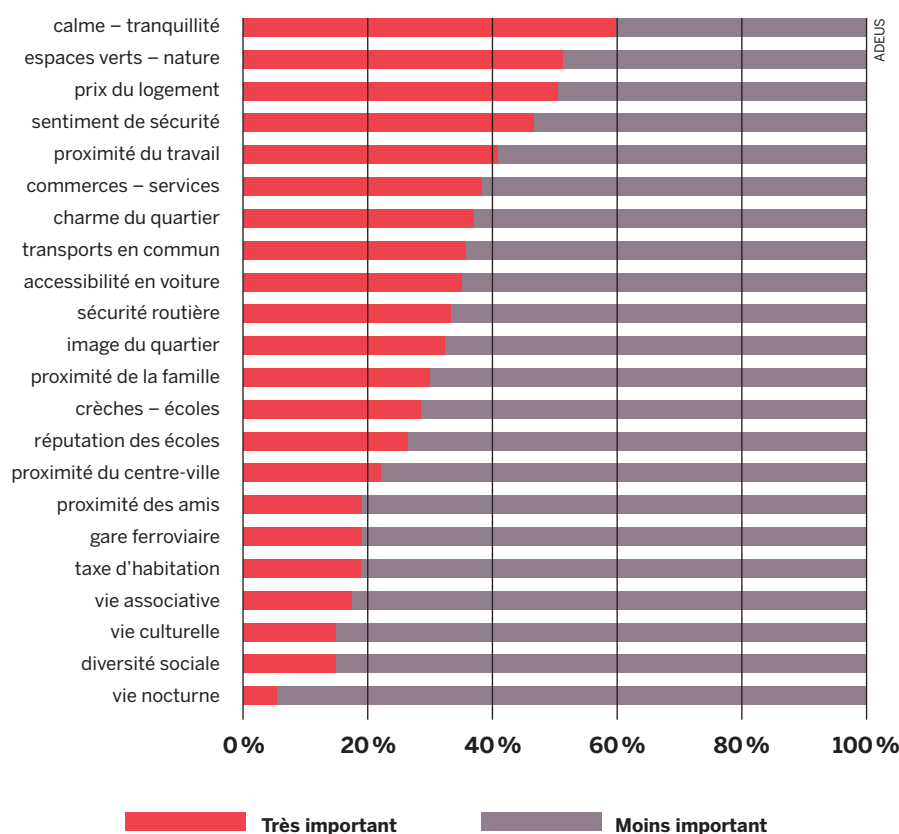
Les grandes tendances confirment par exemple l'importance des familles monoparentales ou recomposées, qui constituent désormais près de 30 % des familles dans

le Bas-Rhin. Les aspirations en termes d'habitat apparaissent en rupture par rapport au passé : 72 % des ménages interrogés aspirent à une maison individuelle à proximité des services, abandonnant l'idéal d'une localisation « au fond des bois ». En plus des services, c'est l'espace et la capacité de sa transformation en fonction des besoins, le rapport à la nature proche, une partie privative d'espace externe et la tranquillité qui sont plébiscités. L'offre en ville correspondant à ces critères, appartement ou maison, qui est accessible seulement pour une faible partie de la population, explique l'attrait encore prégnant pour les « campagnes urbaines ».

Le logement social joue bien le rôle d'accueil des plus vulnérables, avec cependant des trajectoires résidentielles plus complexes qu'il n'y paraît. Nouveauté intéressante, l'enquête rend lisible les flux entre parc privé locatif, parc social, parc en accession et propriétaires.

Dans le Bas-Rhin, 30 % des ménages – pas seulement les jeunes – seraient prêts à

Critères des Bas-Rhinois pour le choix de localisation du logement



aller habiter durablement en Allemagne, de l'autre côté de la frontière, confirmant la réalité d'une évolution des mentalités plus propices que par le passé à s'identifier à un espace de vie transfrontalier.

Les comportements en termes de mobilité confirment cette dernière comme une valeur sociale émergente.

Une typologie des comportements de mobilité fait apparaître de nouveaux ressorts de politiques publiques tenant compte des convictions. Par exemple, la part des habitudes dans les choix modaux reste très forte. Un travail de construction d'une typologie de six modes de vie différenciés permet d'appréhender la façon dont ils se dessinent, se font et se défont en fonction de la venue d'un enfant, d'accidents de la vie, de valeurs. Ces groupes ne sont pas stables, chacun appartient tour à tour à plusieurs dans une vie.

● **UN ENRICHISSEMENT POUR LE PLAN DÉPARTEMENTAL DE L'HABITAT**

L'ADEUS a apporté des analyses complémentaires à celles traditionnellement produites dans le cadre du Plan départemental de l'habitat mené par le Conseil général du Bas-Rhin et l'État, grâce à l'exploitation ciblée de l'enquête. Globalement, il s'agit de compréhension des profils, des aspirations et des arbitrages effectués par les ménages. Ils ont pu être présentés, débattus entre élus, habitants, bailleurs et associations. Ils ont suscité prise de conscience et intérêt, le sentiment étant de se situer au cœur de la vie des gens. L'enquête permet une analyse par groupe social ou typologie de mode de vie, mais aussi par portion de territoire, ou encore autour de thématiques plus précises croisées avec celle de l'habitat, par exemple les comportements vis-à-vis de l'énergie, les relations aux espaces verts, à la nature.

On peut mesurer par exemple le niveau de satisfaction des ménages par territoire par rapport à leur habitat et comprendre leurs priorités. On peut comprendre les mixités de modes de vie possibles sur ce territoire et les modes de vie empêchés. On peut connaître le type d'offre d'habitat le plus apte à ressembler à « la ville pour tous » dans le sens où l'acceptabilité existe pour le plus grand nombre.

● **TOUJOURS PLUS D'USAGES PERTINENTS DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE**

Les partenaires sont maintenant prescripteurs d'angles de questionnements particuliers, dernièrement par exemple sur les comportements énergétiques et le vélo. L'agence travaille à des méthodes de prise en compte des résultats dans les documents d'urbanisme et dans les politiques publiques.

FINISTÈRE

L'observation de l'habitat et du vieillissement du territoire départemental

L'Agence d'urbanisme du Pays de Brest (ADEUPa) s'est engagée aux côtés du département pour favoriser la cohérence des politiques publiques sur le territoire. La mise en place d'une observation de l'habitat et du vieillissement a en effet permis d'ouvrir le débat entre acteurs de l'aménagement autour de questions d'actualité et de prospective.

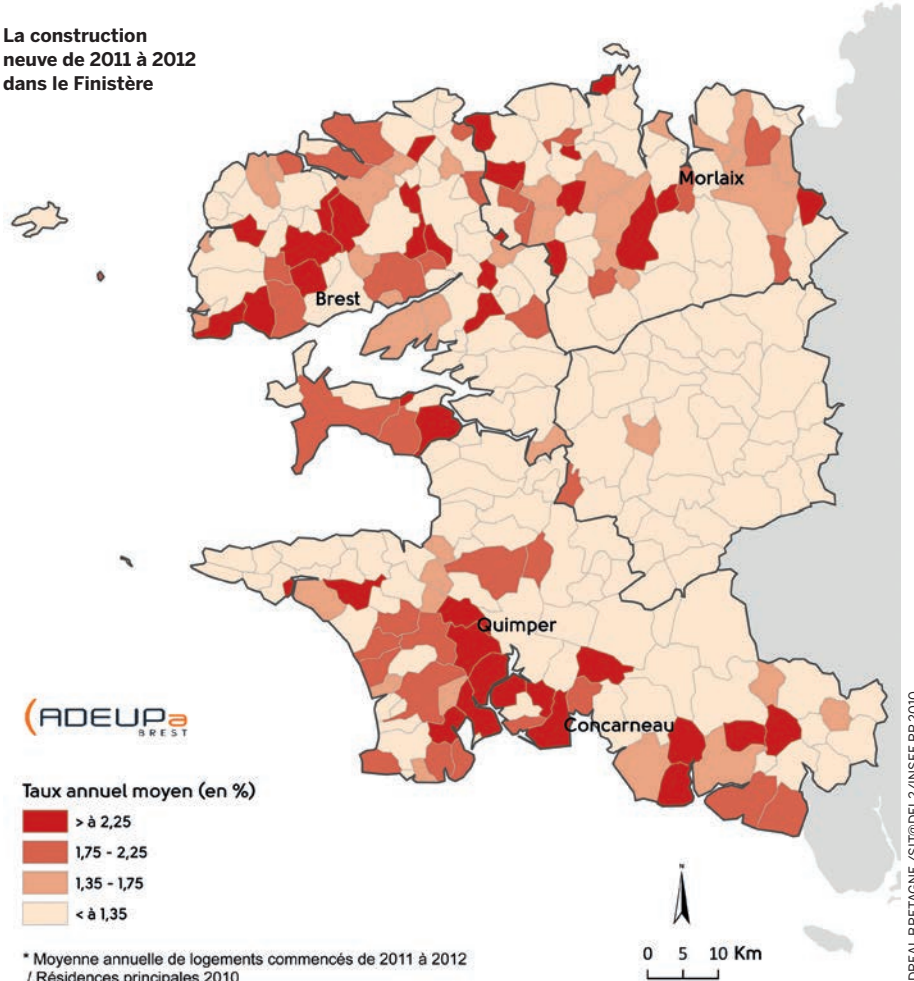
● **L'OBSERVATION DE L'HABITAT EN FINISTÈRE**

L'observatoire de l'habitat a d'abord été développé par l'Agence d'urbanisme du Pays de Brest à l'échelle de la communauté urbaine (215 000 habitants) puis du Pays de Brest (400 000 habitants), pour ensuite profiter à Morlaix Communauté et enfin s'élargir au département du Finistère.

Depuis 2006, le Conseil général est devenu délégataire des aides à la pierre. Son rôle majeur en matière de logement étant alors renforcé, il a souhaité organiser la coordination des délégataires des aides à la pierre en Finistère pour favoriser la cohérence des décisions publiques. La mise en place de l'Observatoire de l'habitat à l'échelle finistérienne participe de cet objectif.

L'observatoire est mené conjointement par le Conseil général, l'État, Brest Métropole-Océane, Quimper Communauté, Concarneau Cornouaille Agglomération et Morlaix Communauté. Il s'appuie sur les travaux

La construction neuve de 2011 à 2012 dans le Finistère



de l'ADEUPa autour de cinq thèmes d'observation :

- l'analyse des évolutions dans le domaine du foncier et de l'immobilier ;
- la mobilité résidentielle et son impact sur la mixité sociale ;
- le suivi de la demande de logement social et l'estimation des besoins ;
- le suivi des évolutions du parc social et du parc locatif privé ;
- la connaissance des situations d'exclusion du logement.

La méthodologie utilisée est identique à celle des observatoires locaux : analyse de la construction neuve, du foncier, du marché immobilier, du locatif social et synthèse de ces différents segments dans une approche générale.

L'observatoire de l'habitat en Finistère publie annuellement un état de la situation dans le département, l'échelle la plus fine d'observation étant l'intercommunalité. L'observation est valorisée dans le cadre de la conférence départementale de l'habitat, qui réunit, sous la conduite du préfet et du président du Conseil général, les communautés de Brest, Quimper, Morlaix

et Concarneau. Elle porte à la connaissance des acteurs publics et privés les résultats des travaux menés par l'agence d'urbanisme et organise un débat autour de questions d'actualité.

● L'OBSERVATION DU VIEILLISSEMENT EN FINISTÈRE

En 2011, le Conseil général du Finistère et Brest Métropole-Océane identifient le vieillissement comme un thème d'action prioritaire commun. En 2012, les deux collectivités sollicitent l'ADEUPa pour la mise en place d'une « observation du vieillissement de la population de Brest Métropole-Océane ».

Ces collectivités souhaitent s'intéresser à la population de plus de 60 ans afin d'engager une réflexion prospective : quels services attendus demain par la génération actuelle des 60-74 ans ? La volonté est de ne pas restreindre l'observation au seul volet social, mais d'inclure également des aspects « modes de vie » (habitat, déplacements, vie familiale...).

L'intérêt d'un travail sur le vieillissement s'impose au vu de l'importance des évolu-

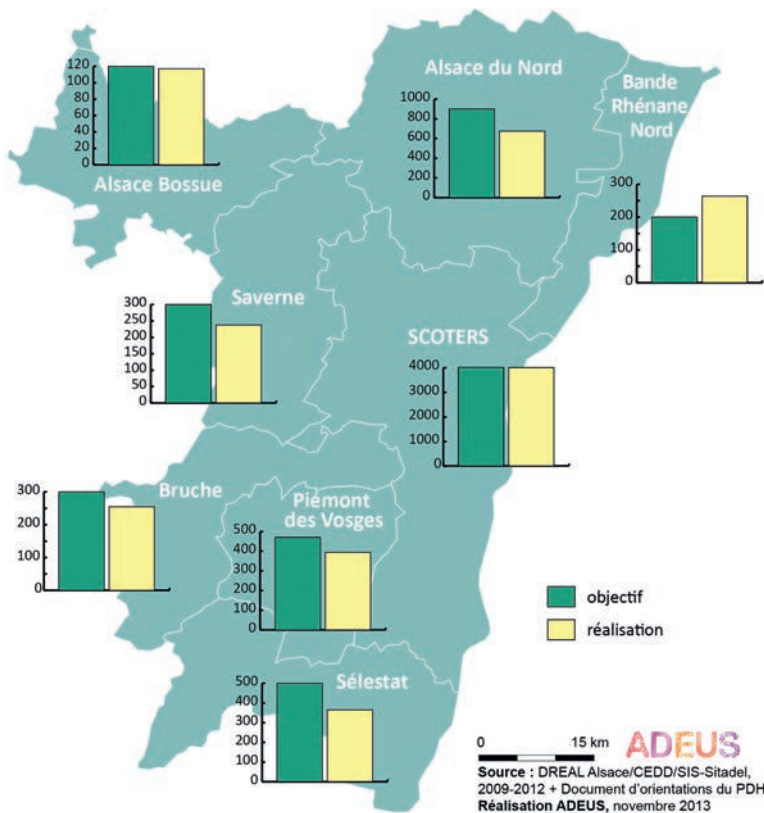
tions démographiques en cours et de leurs conséquences pour les politiques publiques. L'observation propose un cadre de réflexion serein et objectif sur les conséquences de ce bouleversement démographique.

Si la volonté de ne pas se centrer sur les aspects sanitaires, de précarité, et d'exclusion est clairement exprimée, les questions de perte d'autonomie, de vulnérabilité, d'isolement sont citées au titre des « attentes fortes ». L'équilibre entre une observation non-discriminante et le souci d'explorer le public le plus fragile sera probablement un des éléments de l'arbitrage (permanent) nécessaire pour contenir l'observation dans un périmètre raisonnable au vu des moyens à lui consacrer.

L'ADEUPa apporte sa compétence : pilotage, traitements statistiques, rédaction des analyses. Mais l'agence reste généraliste face aux problématiques sociales. Le bien-fondé de l'observation repose donc aussi sur l'implication des partenaires, sur leur lecture attentive, leurs propositions d'exploration et leurs analyses. Cette co-construction de l'observation est un gage de qualité et de pertinence.

Promenade au port du Château, Brest, 2013





Objectifs et production de nouveaux logements dans le Bas-Rhin 2009-2012

BAS-RHIN

L'accompagnement du Plan départemental de l'habitat du Bas-Rhin

L'Agence de développement et d'urbanisme de l'Agglomération strasbourgeoise (ADEUS) accompagne le Conseil général du Bas-Rhin et l'État dans le cadre du Plan départemental de l'habitat depuis 2008.

L'agence accompagne la mise en place du Plan départemental d'habitat (PDH) du Bas-Rhin au travers de trois temps forts : l'élaboration, le suivi et le bilan.

La participation à l'élaboration du PDH a débuté par la réalisation du diagnostic et des orientations, qui préconisent le développement quantitatif et qualitatif du parc et la promotion de projets d'habitat durable (consommation foncière, enjeux énergétiques...). L'agence assure un suivi par la réalisation de travaux qui privilégient les analyses croisées en matière d'habitat (liens avec les modes de vie, travaux sur la proximité...) et qui étendent la connaissance des territoires et des publics.

L'ADEUS a effectué en 2013 un bilan à mi-parcours en mesurant les écarts existant entre les objectifs et les réalisations, à l'échelle des schémas de cohérence territoriale du département. Ces analyses mettent en lumière les évolutions depuis 2008 et évaluent les dispositifs développés. Cette démarche a donné lieu à une large concertation avec les acteurs du territoire, élus comme professionnels.

MEURTHE-ET-MOSELLE

Un observatoire de la demande en lieux de vie des personnes âgées et handicapées en Lorraine Nord

Le Conseil général de Meurthe-et-Moselle et l'Agence d'urbanisme Lorraine Nord (AGAPE) travaillent depuis la fin des années 90 sur le thème du logement adapté aux personnes à mobilité réduite. Cela s'est notamment concrétisé par la réalisation d'un outil de mise en relation de l'offre et de la demande « Loge'Adapt 54 », qui vise à fournir une réponse – via le parc social adapté – à une demande individuelle précise.

● QUANTIFIER ET QUALIFIER LES DEMANDES

Pour mieux appréhender les besoins de la population en perte d'autonomie, le Conseil général a souhaité que l'Agence d'urbanisme Lorraine Nord intègre dans son programme de travail une mission « d'aide à la construction d'un observatoire général de la demande en lieux de vie des personnes âgées et handicapées ».

La mise en place de l'observatoire doit permettre de quantifier et de qualifier les demandes à court, moyen et long terme, dans une approche prospective de tous les modes d'habitat : demandes en structures d'hébergement publiques (maisons de retraite, foyers logements, maisons d'accueil spécialisées...), demandes en structures d'hébergement privées (maisons de retraite, pension de familles...), demandes de logements adaptés, tant sociaux que privés, demandes d'adaptation pour le maintien à domicile, demandes de colocation, cohabitation étudiants...

● UNE MISE EN RÉSEAU

Le Conseil général a souhaité également définir au niveau local des méthodes de travail partenarial visant à mieux appréhender les besoins et attentes des personnes, par la constitution de groupes de travail, la consultation de la population en lien avec quelques communes pilotes, et en développant le réseau des acteurs ayant une connaissance des besoins.

La phase consultation de la population a nécessité une mission d'assistance de l'agence dans la conceptualisation, la réalisation et l'exploitation d'enquêtes, permettant de recueillir la parole des personnes âgées ou handicapées sur le territoire des communes.

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Observatoire de la vie collégienne : un outil d'aide à la décision

Le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques fait appel depuis 2009 à l'Agence d'urbanisme Atlantique-et-Pyrénées (AUDAP) pour un appui dans sa gestion des établissements du secondaire. La création d'un observatoire de la vie collégienne en 2012 conforte ce partenariat et apporte une vision précise à l'échelle départementale en amont de la prise de décision.

● LA GENÈSE DE L'OBSERVATOIRE

Le premier transfert de compétence opéré par l'acte I de la décentralisation, il y a 30 ans, a confié aux départements la gestion des établissements du secondaire. Dans l'exercice de cette compétence, le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques considère comme une responsabilité stratégique la définition de la capacité d'accueil et du secteur de recrutement de chaque établissement. Elle impacte directement la physionomie du collège et constitue un paramètre fondamental dans la programmation des travaux de restructuration, d'extension... Dans le cadre de cette responsabilité, le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques sollicite depuis 2009 l'Agence d'urbanisme Atlantique-et-Pyrénées pour la réalisation de projections de la population collégienne. En 2012, le département a souhaité structu-

rer ses missions en confiant à l'agence la création d'un observatoire de la vie collégienne. Cet observatoire a pour ambition d'être un outil de gestion et d'aide à la décision avec trois missions principales.

● MESURER, CARTOGRAPHIER, RENDRE LISIBLE...

La première mission est de mesurer, cartographier et rendre lisible pour mieux comprendre les flux collégiens. L'agence a ainsi réalisé un atlas des flux des élèves pour les quarante-huit collèges publics du département afin d'en apprécier la sectorisation, en mettant en évidence la part des collégiens implantés dans et hors secteur.

● ANTICIPER LA POPULATION COLLÉGIENNE...

La deuxième mission consiste à établir des projections afin d'analyser et d'anticiper l'attractivité des collèges. L'agence a développé une méthode de projection basée sur le vieillissement en place des élèves du primaire. Celle-ci prendra en compte sur le moyen et long termes les projets de construction dans les territoires. L'enjeu est d'identifier les secteurs où des dynamiques importantes peuvent se produire, afin d'adapter la capacité des collèges, voire en

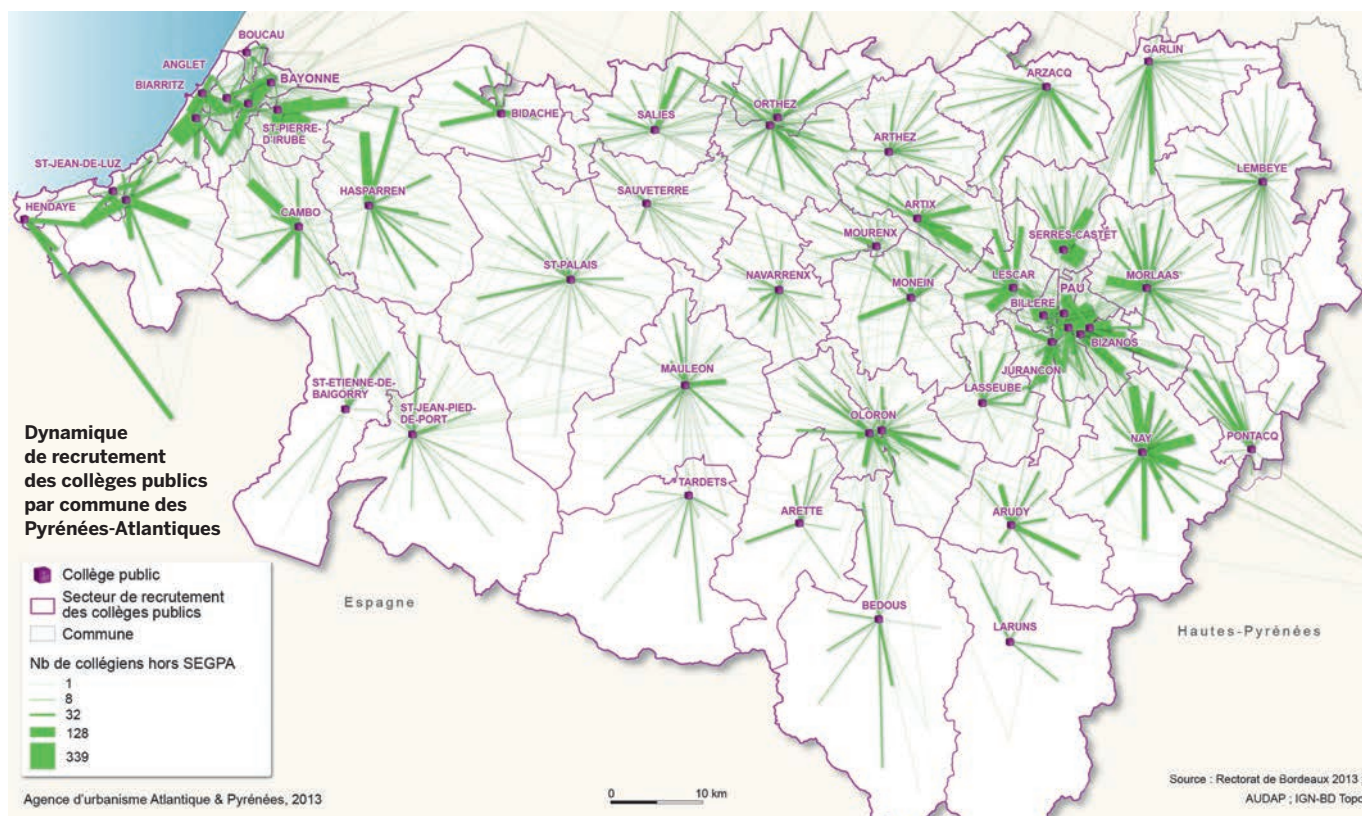
implanter de nouveaux. Ces projections seront confrontées à celles du rectorat au début de l'année 2014.

● PORTER À LA CONNAISSANCE DES ACTEURS...

Enfin, la dernière mission correspond à la nécessité d'échanger et de porter à la connaissance de tous les acteurs concernés les données analysées. Dans ce cadre, l'agence a présenté l'atlas des flux de collégiens à la rencontre départementale des collèges publics au mois d'octobre 2013 en présence du président du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques, Georges Labazée, de sa vice-présidente en charge de l'éducation et de la jeunesse, de l'inspecteur d'académie, des élus départementaux et des principaux et de leurs adjoints gestionnaires des collèges publics.

● 2014 : UNE OUVERTURE SUR DE NOUVELLES THÉMATIQUES

En 2014, l'observatoire va étendre ses travaux à la mixité sociale des collèges publics, à l'organisation des transports scolaires et à l'offre pédagogique des collèges publics et privés. Chacun de ces sujets correspond à une problématique particulièrement importante pour le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques.





B.B.C ARCHITECTES/CABINET BARRES/CG25

DOUBS

Un observatoire des collèges : des projections d'effectifs scolaires sous un angle prospectif

En septembre, l'Agence d'urbanisme de l'Agglomération de Besançon (AudaB) a travaillé avec le Conseil général du Doubs sur les projections des effectifs des collèges de Besançon et de sa périphérie.

● UNE LONGUE COLLABORATION

Collaboration de longue date entre l'agence et le département, ces études ont évolué au fil du temps. Au moment de la création de l'agence, les analyses ne ciblaient qu'un seul collège alors en projet de construction. L'exercice a ensuite été élargi aux collèges voisins pour tenir compte des dynamiques démographiques à l'œuvre dans l'aire urbaine, et notamment la poursuite de la périurbanisation. Répétée d'année en année, la démarche a été réinventée.

● UNE STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE POUR DES SERVICES EFFICIENTS

Le bilan d'étape du projet de territoire du département Doubs 2017, adopté en 2009, a permis de repenser les fondements des travaux sur les projections scolaires. En 2012, l'Agence d'urbanisme de l'Agglomération de Besançon (AudaB) et l'Agence de développement et d'urbanisme du Pays de Montbéliard (ADU) avaient travaillé conjointement sur des « portraits de territoire ». Ces analyses territoriales thématiques et problématisées avaient pour objet de souligner les évolutions sociétales pouvant nécessiter

l'adaptation de la stratégie d'interventions du Conseil général. Cette contribution des agences d'urbanisme répondait alors à une culture de suivi et d'évaluation induite par Doubs 2017. Affirmant le souhait de développer des services efficaces en adéquation avec les besoins de la population, le Conseil général a souhaité la mise à jour, sous un angle nouveau, des études sur l'évolution et la répartition des effectifs de collégiens.

● OBSERVATION ET PROSPECTIVE

L'étude de l'agence d'urbanisme de Besançon porte sur les aires de recrutement de dix collèges du bassin bisontin. Au-delà de projections assez classiques à cinq ans, elle les prolonge jusqu'à 2022. Toutefois, les projections statistiques à un horizon de dix ans doivent être utilisées avec beaucoup de prudence, aussi l'agence intègre des éléments de contexte territorial dans ses analyses. La démarche s'appuie donc sur trois approches.

La première utilise les effectifs actuels et passés au sein des écoles et opère un glissement de cohortes du primaire au collège. Il s'agit de la méthode usuelle du Taux apparent de passage (TAP). La deuxième mêle à l'étude des observations portant sur la démographie et le développement résidentiel autour des collèges. Elles permettent d'anticiper les volumes d'élèves qui ne sont pas encore scolarisés dans les écoles élé-

mentaires (moins de 6 ans) et de mesurer les dynamiques telles que la natalité, les resserrements des ménages ou le vieillissement de la population. Enfin, l'étude comporte un travail d'investigation auprès des acteurs du territoire pour identifier ce qui peut infléchir la poursuite des tendances actuelles. Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de l'agglomération bisontine, l'essor de l'économie frontalière avec la proximité de la Suisse ou la pérennité de gros employeurs à proximité de certains collèges sont autant d'éléments qui ont été pris en compte. Ils se concrétisent par l'intégration d'une marge d'incertitude de plus en plus large au fur et à mesure de la durée de la projection de chaque collège.

● UN SUPPORT D'AIDE À LA DÉCISION

L'étude est au croisement de plusieurs des métiers de l'agence d'urbanisme en mobilisant des compétences en matière d'observation (démographie, habitat), de planification (analyse de documents d'urbanisme) et de prospective. L'agence apporte au Conseil général un support d'aide à la décision au moment où la collectivité établit son programme de restructuration des établissements scolaires. Les projections à long terme des effectifs des collèges permettent aussi d'envisager des équilibres futurs, en jouant sur une modification de la carte scolaire.

ILLE-ET-VILAINE**Atlas et accessibilité des zones d'activités du département**

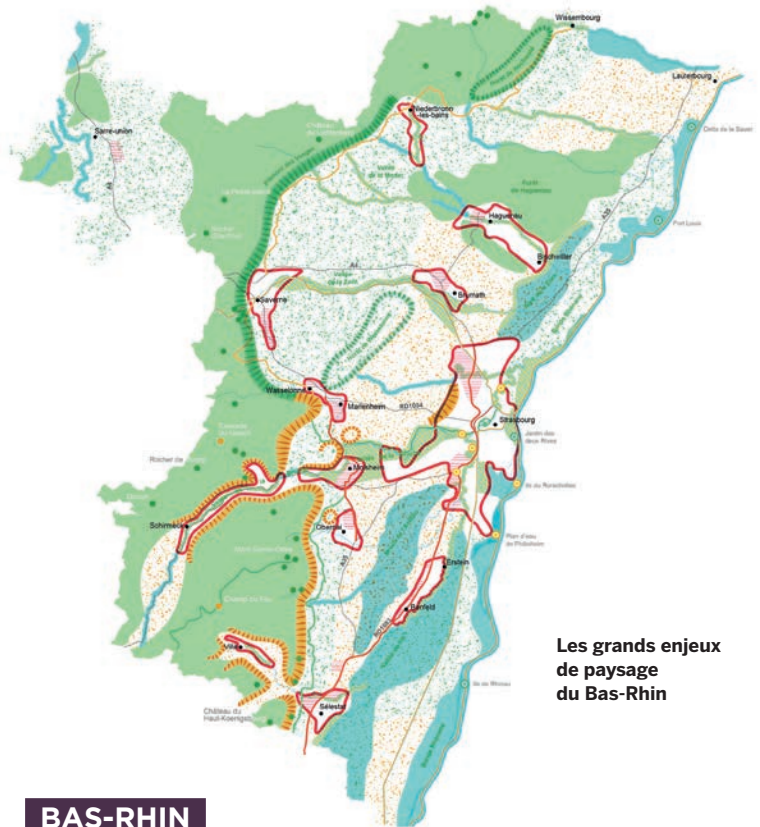
Après un premier inventaire des zones d'activités réalisé en 2004 par l'Agence d'urbanisme et développement intercommunal de l'Agglomération rennaise (AUDIAR), les partenaires de l'agence, en lien avec le Conseil général d'Ille-et-Vilaine, ont souhaité réactualiser ce travail sur un territoire plus large en rassemblant les données issues de diverses sources. Au-delà du besoin de connaître l'ensemble des entreprises présentes sur les sites d'activités, ce travail a aussi pour vocation de répondre aux attentes des services transport de Rennes-Métropole et du département, soucieux d'identifier les principaux générateurs de flux de mobilité et d'améliorer la desserte des pôles d'emplois.

● RASSEMBLER LES DONNÉES DES PARTENAIRES...

Le travail a été mené sur la base des données issues de l'agence de développement départemental (IDEA35), de la CCIT, des intercommunalités, de la DDTM35, du fichier SIRENE géolocalisé et d'un important travail de terrain. Une fiche d'identité et une cartographie ont été établies pour chaque site de plus de 5 hectares du Pays de Rennes. Elles intègrent, outre les entreprises implantées sur la zone, des indicateurs d'accessibilité en terme d'infrastructures de transport (bus, covoiturage, cycles), d'équipements et services disponibles sur la zone.

● ... POUR COMPRENDRE LA RÉALITÉ ÉCONOMIQUE ET LES FLUX DE DÉPLACEMENT SUR CES ESPACES

Des indicateurs globaux de zones viennent compléter ce travail de repérage (nombre d'entreprises, nombre d'emplois estimés, secteurs d'activités, vitalité de la zone sur les dix dernières années, typologie de l'occupation de l'espace). Ce sont 52 communes, plus de 180 zones qui sont ainsi mises sous la loupe, 8000 établissements traités, 1000 de plus de 20 salariés cités... Au-delà du périmètre du Pays, l'observation s'est traduite par un bilan de l'occupation des zones d'activités à l'échelle des intercommunalités couvrant à peu près les mêmes informations. L'atlas constitue un document de référence, un point de départ de l'observation. Il sera utilisé, notamment dans le cadre de la révision et du suivi des SCoT, comme des réflexions menées sur l'avenir des zones d'activité en terme de réhabilitation, densification ou extension, et d'organisation de leur répartition dans le territoire. Un système d'information géographique sur un extranet accessible aux partenaires du projet est envisagé pour l'avenir.



Les grands enjeux de paysage du Bas-Rhin

BAS-RHIN**Le référentiel paysager du Bas-Rhin**

Face au constat d'un paysage qui se dégrade, bouleversé par l'urbanisation croissante de la société et de son territoire, mettant ainsi en péril l'identité de nos territoires, il s'avérait nécessaire de développer une culture du paysage.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la démarche du référentiel paysager engagée en 2006, dont l'objectif était de développer la connaissance des paysages afin de mieux les prendre en compte dans les politiques d'aménagement du département et de ses partenaires. Il est un éclairage qui sert à construire un regard partagé sur la qualité du territoire et à développer un outil d'aide à la décision et à la planification en vue d'orienter le projet de territoire. Le Bas-Rhin est constitué de 14 entités de paysage. Chacune d'entre elles a fait l'objet d'un référentiel paysager se constituant :

- d'un document technique qui établit un diagnostic paysager, identifie les tendances d'évolution et les enjeux de paysage, classés et illustrés en termes de protection, de gestion et d'aménagement ;
- d'un cahier de synthèse qui résume les traits de caractère, les tendances d'évolution et les enjeux de paysage.

La synthèse départementale met un point final à sept années de travail piloté par le Conseil général du Bas-Rhin, élaboré par une équipe évolutive de près de 15 personnes et partagé à travers plus de 50 réunions de présentation.

Elle s'appuie sur le travail produit dans les différentes entités pour apporter un regard global sur les paysages à l'échelle du Bas-Rhin et faire émerger les synergies possibles entre les territoires, qui partagent des enjeux de paysage communs au-delà des limites administratives. Face aux nouveaux enjeux du territoire post-carbone, la démarche du référentiel paysager est un guide pour réinterroger les problématiques d'aménagement du territoire autour du paysage qui, par son caractère transversal impliquant une multitude d'acteurs – parmi lesquels les collectivités publiques ont un rôle majeur –, est un fil conducteur de la cohérence d'ensemble.

TRANSPORT ET SERVICES, DES CHAMPS D'INTERVENTION POUR LES AGENCES AVEC LES DÉPARTEMENTS

Les thématiques liées aux transports et à l'accès aux services engendrent un travail commun avec le département sur plusieurs domaines d'expertise des agences. Dans la majorité des cas, les agences d'urbanisme accompagnent le département dans des démarches prospectives et techniques, en veillant à une prise en compte globale des enjeux sociétaux.

ILLE-ET-VILAINE

Des cars sur « voies réservées » pour accéder et sortir de Rennes

L'Agence d'urbanisme et développement intercommunal de l'Agglomération rennaise (AUDIAR) a été sollicitée pour réfléchir à l'amélioration de la gestion des migrations pendulaires autour de Rennes.

● DES NAVETTEURS NOMBREUX ENTRE CENTRE-VILLE ET PÉRIPHÉRIE

Comme dans de nombreuses grandes villes françaises, des tensions liées aux migrations pendulaires sont constatées aux abords de Rennes. Depuis une dizaine d'années, les préoccupations de mise en accessibilité des villes ont fait émerger de nouveaux enjeux plébiscitant la mise en place de modes de transport alternatifs à l'usage de la voiture individuelle. Si à l'intérieur des rocade, le métro, avec une seconde ligne en service en 2019, et un réseau de bus restructuré vont offrir de nouvelles alternatives, se pose la question du mode de transport alternatif proposé aux populations installées loin du centre-ville, dans les communes périurbaines dont se préoccupe le département.

● LE CAR COMME ALTERNATIVE À LA VOITURE INDIVIDUELLE

Le train est une alternative pour rejoindre le centre de Rennes mais la concurrence dans l'usage des sillons ferroviaires est rude : TGV, trains inter-cités, TER... Le train périurbain peine à trouver une place sauf à investir très lourdement. Le car pourrait être une des bonnes solutions pour les usagers habitant



Améliorer l'accessibilité au cœur d'agglomération pour les cars interurbains d'Ille-et-Vilaine

un peu loin de la ville et souhaitant s'y rendre pour leur travail aux heures de grande affluence. Toutefois, pour rendre ce mode de transport réellement attractif, les usagers demandent un temps de parcours fiable car ces derniers ne cherchent pas à gagner nécessairement du temps mais veulent être sûrs de leur temps de parcours.

● UNE DÉMARCHÉ DU DÉPARTEMENT SUR LES ENTRÉES D'AGGLOMÉRATION AVEC RENNES-MÉTROPOLE

Le Conseil général d'Ille-et-Vilaine a lancé une réflexion sur les entrées d'agglomération et la manière de faciliter la circulation des cars sur les grandes voiries départementales, en amont de la rocade et aux points de franchissement de cette dernière, là où les difficultés sont aujourd'hui les plus tenaces. Le sujet devrait être l'un des sujets phares de la révision du Plan de déplacement urbain (PDU) de l'agglomération engagée par Rennes-Métropole. L'agence d'urbanisme de Rennes a la charge de mener une réflexion sur « les voies réservées aux transports en commun », de faire partager les innovations sur le sujet, et de proposer aux décideurs politiques des

esquisses de scénarios sur une ou deux voies départementales.

L'État et les services de l'agglomération ont conduit plusieurs études au cours des dix dernières années. Le souhait du Conseil général d'aboutir à moyen terme à une expérimentation sur une route départementale et le fait que Rennes fasse partie de la liste des agglomérations qui seront transformées en métropole offrent l'occasion d'approfondir le sujet et de passer à l'action.

L'agence d'urbanisme organise des visites de terrain à Grenoble, Strasbourg, Montpellier avec les élus et responsables techniques en charge des transports et ceux en charge des routes au sein du Conseil général d'Ille-et-Vilaine. L'objectif est qu'ils puissent échanger de manière concrète avec leurs collègues des Conseils généraux concernés sur leurs réalisations et projets, mais aussi sur l'organisation des maîtrises d'ouvrages et les gains apportés ou attendus par ces dispositifs de voies qui seront réservées au car... Pourquoi ne pas envisager ensuite de faire une place au covoiturage sur ces voies réservées ?

PAS-DE-CALAIS

Une stratégie de mobilité durable associant le Pays de Saint-Omer et le département du Pas-de-Calais

Par l'élaboration de son Schéma de cohérence territoriale, le Pays de Saint-Omer s'est doté d'une véritable stratégie à long terme de promotion des alternatives à la voiture individuelle. La convergence des orientations du SCoT et de la politique de déplacements du Conseil général du Pas-de-Calais ont incité l'Agence d'urbanisme et de développement de la Région de Saint-Omer (AUDRSO) et les services départementaux à engager une démarche technique partenariale.

● DÉMARCHE PARTENARIALE AU SERVICE DES MOBILITÉS DURABLES

L'agence a animé une réflexion associant les différentes autorités organisatrices des transports afin de définir une vision partagée du développement des transports collectifs à l'échelle du Pays. Les conclusions de cette démarche ont en partie été intégrées par le Conseil général lors de la redéfinition de ses lignes interurbaines de transport en commun, avec notamment le renforcement de liaisons permettant un rabattement plus efficace des habitants des communautés de communes vers les pôles d'échanges multimodaux mis en place par la communauté d'agglomération de Saint-Omer.

● AIRES DE COVOITURAGE : ÉLÉMENT PHARE D'UNE NOUVELLE POLITIQUE EN MATIÈRE DE TRANSPORT

Les services techniques du Conseil général et l'équipe de l'agence ont également conduit une étude pour le déploiement d'aires de covoiturage maillant l'ensemble du Pays. Par l'analyse des flux domicile-travail, des comptages routiers, et le repérage des secteurs d'accueil « spontané » avec l'identification de voitures « ventouses », cette démarche a mis en évidence la pertinence de ce mode de transport pour le territoire et la nécessité de proposer des équipements adaptés afin de l'organiser et de le développer.

Un schéma définissant et hiérarchisant, au regard de leur potentiel de trafic, l'aménagement des aires de covoiturage a ainsi été validé. Une étude foncière a ensuite permis l'identification à la parcelle des sites propices à la réalisation de ces équipements. Les conclusions de l'étude ont été intégrées dans les Contrats territoriaux de développement durables élaborés entre le Conseil général et chaque intercommunalité. Elles ont permis la réalisation, ces deux dernières années, de cinq aires de covoiturage sur l'ensemble du Pays de Saint-Omer.

● DÉVELOPPEMENT DE L'INFORMATION VOYAGEUR

Le département, la communauté d'agglomération de Saint-Omer et l'agence d'urbanisme se sont également investis collectivement dans l'amélioration de l'« information voyageur » par la mise en service d'une centrale de mobilité. Intégrée dans un programme transfrontalier, sur l'observation et l'optimisation des services publics mené dans le cadre de l'INTERREG IVA des deux mers Cette initiative s'est notamment matérialisée par la création d'un site internet, bougeco.com, délivrant aux usagers des transports en commun une information centralisée sur les solutions de mobilité au sein du Pays de Saint-Omer et entre le territoire et le reste de la région Nord-Pas-de-

Calais. Cet outil offre ainsi aux habitants une information multimodale intégrant les données de l'ensemble des autorités organisatrices des transports intervenant sur le territoire, et en cas d'absence de transports en commun sont proposées des solutions alternatives à la voiture individuelle en réorientant par exemple les usagers vers une plateforme d'organisation du covoiturage. L'agence poursuit actuellement cette démarche collaborative par l'animation d'un comité partenarial, réunissant l'ensemble des intercommunalités et les différentes autorités organisatrices des transports, et la déclinaison concertée de ces objectifs dans les documents d'urbanisme, notamment lors de l'élaboration des Plans locaux d'urbanisme intercommunaux.

Affiche de communication de Bougeco

www.bougeco.com

CONSEIL GÉNÉRAL DU PAS-DE-CALAIS

DOUBS

Un service petite enfance dans le Doubs

L'Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon (AudaB) a réalisé, en partenariat avec le Conseil général du Doubs, une étude pour évaluer le besoin en matière de structures d'accueil collectif dans le secteur nord de l'agglomération de Besançon. L'objectif est d'accompagner les communes dans leur prise de décision en termes « d'accueil petite enfance. »

● RÉPONDRE AUX BESOINS ACTUELS ET FUTURS EN MATIÈRE DE GARDE COLLECTIVE

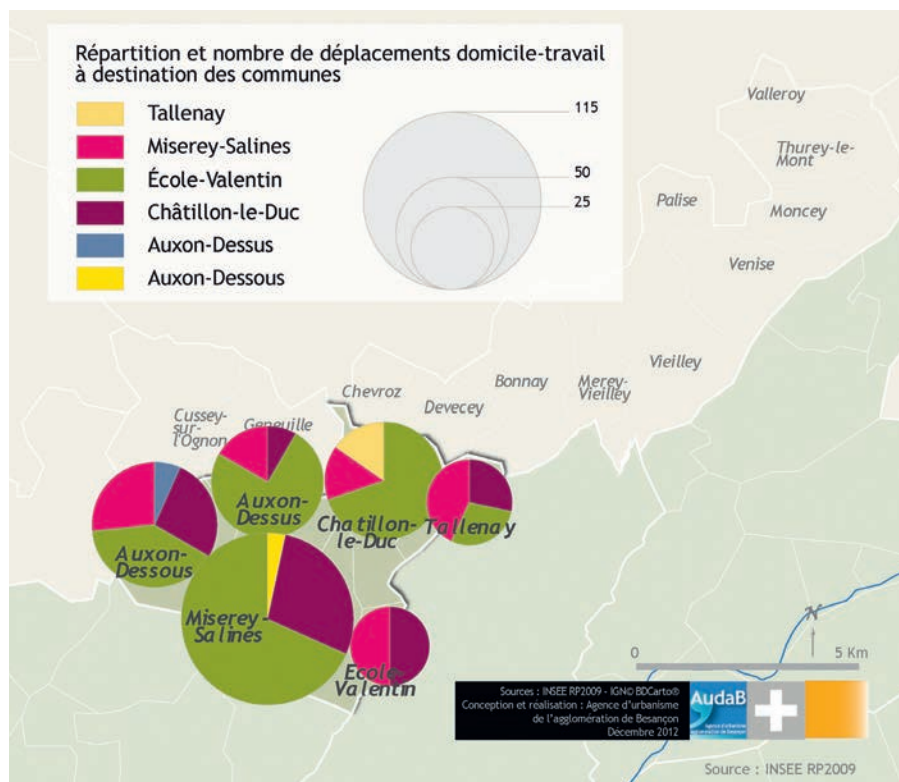
L'Agence d'urbanisme de l'Agglomération de Besançon avait déjà investi la thématique de la petite enfance, notamment par la mise en place d'un observatoire de la petite enfance à l'échelle du Grand-Besançon et par des animations de secteur sur ce type de service d'intérêt général, en fonction de la demande des communes.

Une étude de besoins spécifique au secteur nord de l'agglomération de Besançon, regroupant six communes et représentant plus de 9000 habitants, a été réalisée par l'agence à l'initiative du Conseil général du Doubs. Elle faisait suite à une demande de financement de la part d'une commune du secteur qui avait un projet de multi-accueil. D'autres intentions de projet émergeaient dans ce même territoire. Le Conseil général, dans un souci d'assurer une cohérence entre l'offre présente dans le territoire (assistantes maternelles et structures d'accueil existantes) et les autres intentions de projets dans le secteur, a souhaité que cette étude identifie le besoin actuel et futur en matière de garde collective.

● LES ENJEUX DE GARDE D'UN SECTEUR EN DÉVELOPPEMENT : LE NORD DE L'AGGLOMÉRATION BISONTINE

L'étude a intégré les spécificités du secteur Nord : situé en entrée d'agglomération, sur un axe de déplacement majeur, il porte des enjeux de développement du territoire avec la nouvelle gare Besançon-Franche-Comté TGV et la mise en place de halte-ferroviaires. Par ailleurs, le secteur accueille une zone d'emplois de plus de 4000 salariés.

Compte-tenu de ces spécificités, le Conseil général souhaitait avoir une analyse fine des déplacements domicile-travail dans le secteur. En effet, les solutions de garde près du lieu de travail ou sur l'axe de déplace-



Répartition et nombre de déplacements domicile-travail à destination des communes du Doubs

ments domicile-travail sont des solutions alternatives à la garde proche du domicile et peuvent même parfois se révéler plus pratiques au quotidien. Les migrations domicile-travail ont été étudiées à l'intérieur du secteur nord, ainsi que par les flux entrant, sortant et traversant. De plus, a été pris en compte le rôle de développement renforcé de l'habitat que doit jouer le secteur car il comprend plusieurs communes de l'armature urbaine du SCoT de l'agglomération bisontine.

● UN CADRE DE RÉFÉRENCE POUR L'INTERVENTION DU CONSEIL GÉNÉRAL SUR DE NOUVEAUX PROJETS

Cette analyse globale a conduit à des propositions de scénarios d'implantation de structures petite enfance à court et moyen termes et à une analyse de l'accessibilité du lieu d'implantation choisi pour le projet communal. Cette étude constituera le document de référence sur lequel le Conseil général du Doubs s'appuiera en cas de nouveau projet dans le secteur. Cette expertise a permis de mettre en place une méthodologie, reproductible sur d'autres territoires avec la mise en place d'indicateurs.

● FAIRE ÉMERGER DES PROJETS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE : L'EXEMPLE DU PROJET DE CRÈCHE INTERCOMMUNALE DU SECTEUR EST DE L'AGGLOMÉRATION DE BESANÇON

Les treize communes membres du Syndicat d'études de l'Est-Bisontin, compétent en matière d'accueil de la petite enfance, le Conseil général du Doubs, la Caisse d'allocations familiales (CAF) du Doubs et l'Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon se sont associés pour travailler à la mise en œuvre d'une structure multi-accueil dans ce territoire.

L'agence a accompagné ce projet en amont de la phase opérationnelle : analyse des besoins des familles du secteur, intégration de la demande des entreprises de la zone industrielle de Besançon-Thise-Chalezeule, critères pour le choix d'un site d'implantation...

Ces animations et démarches partenariales ont permis également de mettre en place un relai d'assistantes maternelles dans le secteur. L'agence d'urbanisme, par son animation, a favorisé une approche coordonnée des différents acteurs du territoire compétents en matière d'accueil de la petite enfance.

LES AGENCES D'URBANISME DANS LE DIALOGUE INFRA-DÉPARTEMENTAL

Outil mutualisé des institutions publiques, les agences d'urbanisme viennent en appui du département pour contribuer à la cohérence des politiques publiques. Elles facilitent ainsi le dialogue interterritorial, mais aussi entre les élus et les acteurs économiques locaux.

ALPES-MARITIMES

L'agence d'urbanisme des Alpes-Maritimes

L'Agence de déplacements et d'aménagement des Alpes-Maritimes (ADAAM) est depuis son origine un outil pour tous les territoires et collectivités des Alpes-Maritimes à l'échelle départementale

● UN OUTIL D'INGÉNIERIE NÉCESSAIRE AU TRAVAIL EN COMMUN

L'Agence de déplacements et d'aménagement des Alpes-Maritimes a été créée en 2004, à la suite des travaux sur la directive territoriale d'aménagement des Alpes-Maritimes, première DTA adoptée en France. Elle a alors été identifiée comme un outil d'ingénierie nécessaire au travail en commun des collectivités et à la mise en cohérence des politiques publiques conduites par les différents acteurs départementaux. Cela au moment où la mise en place des intercommunalités risquait de cloisonner l'action. Ce projet lancé à l'initiative de l'État a vu le jour dès lors que le Conseil général y a adhéré et s'est positionné comme un partenaire majeur de la structure aux côtés de l'État, de la future Métropole-Nice-Côte-d'Azur et des trois autres intercommunalités, et des grandes communes.

● LE CHOIX D'UN PÉRIMÈTRE D'ACTION DÉPARTEMENTAL

Sur ce territoire multi-polarisé, le périmètre départemental s'est imposé, non pas en tant qu'entité institutionnelle mais comme le bon espace de travail, tant par ses contraintes géographiques internes et externes ou ses composantes et vocations économiques, qu'en raison d'un fonctionnement de plus en plus métropolitain autour de Nice, mais aussi avec les autres grands pôles urbains et économiques (Cannes, Sophia-Antipolis... voire Monaco). Ce périmètre s'est révélé, au cours du

temps, de plus en plus pertinent avec l'achèvement de l'organisation intercommunale des Alpes-Maritimes. Organisation qui a souhaité, à l'image de la constitution de la Métropole-Nice-Côte-d'Azur, privilégier la solidarité entre littoral et zone de montagne autour de chaque espace urbain plutôt qu'un regroupement des grandes villes sur un axe est-ouest littoral.

Dans ce contexte, le Conseil général a souhaité que l'agence soit un outil du département mais a surtout voulu qu'elle soit et reste l'outil mutualisé des institutions publiques ; et cela, pour travailler à différentes échelles et sur les différents thèmes de l'aménagement selon les préoccupations des ses membres, mais toujours en privilégiant, dans ses missions et travaux, l'échelle départementale et la transversalité au sein des Alpes-Maritimes.

● UN DOUBLE PARTENARIAT CONSEIL GÉNÉRAL/ADAAM

Ainsi, le Conseil général s'est appuyé sur l'agence pour la réalisation de certaines missions pilotées par lui (*Guide d'aménagement et d'urbanisme durable* des Alpes-Maritimes produit par l'agence dans le cadre du Plan climat 06 du département – ou exploitation et analyse de l'enquête ménages-déplacements...).

Il a revanche préféré, tout en y contribuant fortement, que l'agence pilote et assure la maîtrise d'ouvrage de certains travaux de niveau départemental devant associer tous les partenaires. Peuvent être cités, l'élaboration du Schéma multimodal des transports et déplacements des Alpes-Maritimes, le Diagnostic sur l'enseignement supérieur ou la démarche interSCoT réunissant les cinq SCoT du département, actuellement en cours.

Dans ces démarches conduites au sein de l'agence, le Conseil général, comme l'État, est un membre très actif dont les positions et contributions sont considérées comme majeures et centrales. Cependant, le Conseil général a toujours souhaité avoir sa propre vision en tant qu'institution en charge d'un certain nombre de compétences propres et partenaire de poids de l'ensemble des collectivités. Pour l'avenir, il apparaît à l'agence d'urbanisme que le partenariat avec le Conseil général a vocation à être conforté, que ce soit dans un souci partagé d'économie de moyens, mais aussi dans l'objectif de disposer de véritables outils techniques d'aide à la gouvernance sur ce grand territoire où le Conseil général a et assume des responsabilités majeures.

Guide de l'aménagement durable des Alpes-Maritimes



GIRONDE

L'InterSCoT girondin ou la mise en dialogue des territoires infra-départementaux

En 2030, la Gironde comptera environ 2 millions d'habitants contre 1,5 actuellement. Dans un contexte favorable au développement mais comportant des risques environnementaux, de solidarité et de structuration de l'espace, l'avenir du département doit s'organiser. Pour ce faire, la démarche InterSCoT pilotée par le Conseil général de la Gironde et la DDTM33 vise à établir un dialogue entre territoires infra-départementaux, permettant de mettre en cohérence leurs projets de SCoT, dont plusieurs sont en cours de révision ou d'élaboration. L'Agence d'urbanisme Bordeaux-Métropole-Aquitaine (A'urba) accompagne cette démarche depuis 2008.

● L'IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX ENJEUX EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT URBAIN

Après une première étape d'identification des principaux enjeux du territoire et des leviers possibles pour l'InterSCoT, l'agence d'urbanisme a contribué à la construction de scénarios prospectifs contrastés, le département « multipolarisé » ou « hyperconcentré », qui ont servi de support aux échanges et ont permis de dégager les éléments incontournables pour les acteurs girondins.

Ce travail d'analyse et de mise en débat a abouti en 2012 à la rédaction d'un manifeste partagé par l'ensemble des territoires porteurs de SCoT, *Le manifeste des territoires pour l'avenir concerté de la Gironde*, structuré autour de quatre défis : l'environnement, le polycentrisme, l'économie et la gouvernance. La mise en œuvre du manifeste s'organise au travers de nombreux groupes de travail multi-partenariaux : des ateliers thématiques, des comités techniques permettant de croiser les thèmes, des comités de pilotage associant les élus...

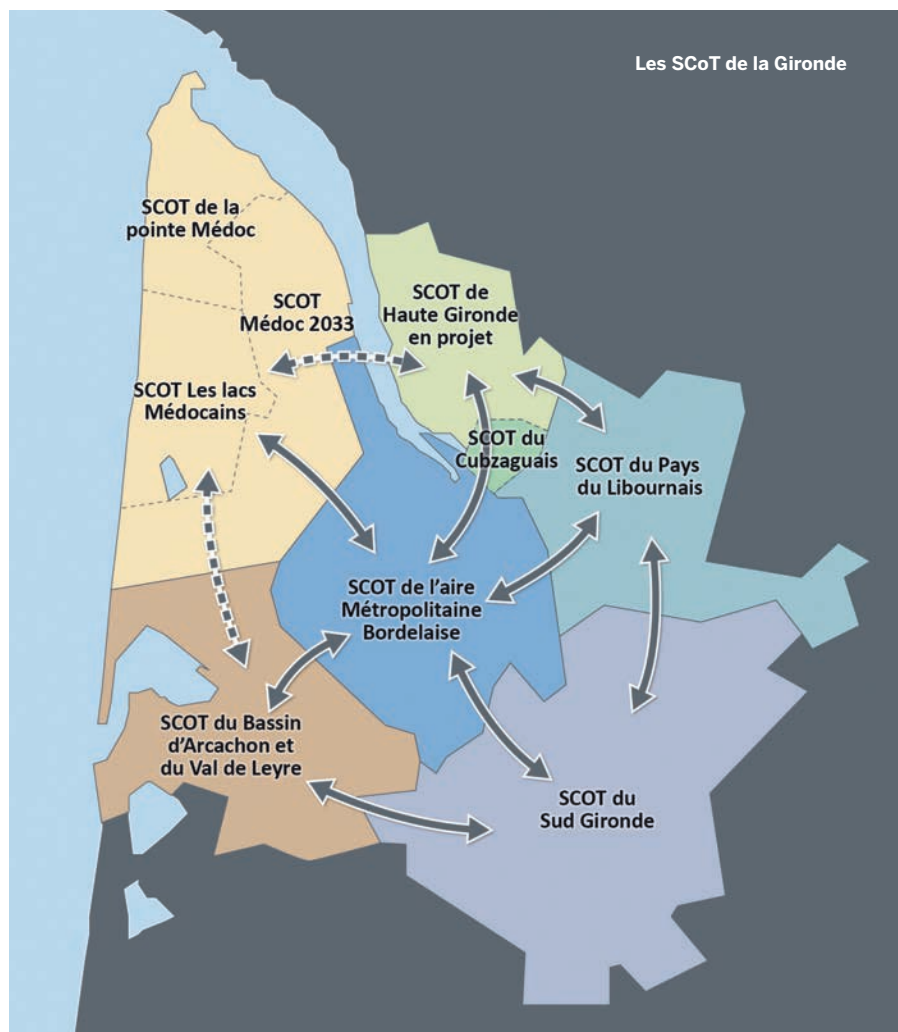
● LA MISE EN DIALOGUE DES ACTEURS DU TERRITOIRE AUTOUR DE PRODUCTIONS COMMUNES

L'agence participe à tous ces groupes et assiste le Conseil général et la DDTM dans le pilotage d'ensemble de la démarche. Elle est également pilote de certaines productions. On peut citer notamment *L'atlas des formes urbaines et architecturales de la Gironde* qui proposera à partir d'exemples girondins toute une palette de solutions sur les formes urbaines permettant de densi-

fier en tenant compte des caractéristiques de chaque territoire.

L'agence pilote également la construction d'indicateurs de centralité en croisant des données diverses : démographie, emploi, équipements, mobilité, densité... De nouvelles cartographies seront ainsi produites qui permettront d'alimenter les réflexions des territoires et de mettre en débat les diverses politiques sectorielles du département. On peut signaler enfin tout le travail de réflexion sur le thème du développement économique local qui aboutira à l'organisation d'une journée d'atelier-débat. Elle a pour but de faciliter le dialogue entre élus et acteurs économiques locaux, partant du constat qu'il semble indispensable, avant tout projet d'aménagement territorial, de poser les bases de la connaissance du tissu économique local et de comprendre les contraintes et les besoins de chacun.

Pour alimenter ces contributions, l'agence s'appuie sur une série de travaux menés depuis plusieurs années à l'échelle départementale dans le cadre de l'observatoire de la croissance urbaine qui s'est penché sur les mutations territoriales à travers diverses approches : la production résidentielle, les modes de construction et de consommation d'espace, l'évolution des unités urbaines, la démographie, les zones d'influence des pôles, les migrations résidentielles... Les études menées à l'échelle plus large de la région Aquitaine ou de sa frange littorale, notamment dans le cadre de l'observatoire des dynamiques aquitaines, ont également été utiles pour offrir une image complexe et nuancée des transformations urbaines à l'œuvre dans le département, ce qui est particulièrement apprécié par les participants à la démarche.



INDRE-ET-LOIRE

La contribution de l'agence d'urbanisme de Tours à la démarche contractuelle de l'Indre-et-Loire

Le cadre d'intervention classique du Conseil général d'Indre-et-Loire, reposant sur ses différentes politiques sectorielles et sur un système d'intervention au cas par cas relevant plus d'un mode de fonctionnement de « guichet » que d'une véritable vision de l'aménagement du territoire départemental. Cette situation a motivé la recherche d'une meilleure cohérence des actions entreprises par le département au sein des intercommunalités. L'Agence d'urbanisme de l'Agglomération de Tours (ATU) a contribué à la démarche qui était aussi l'opportunité de préfigurer une plateforme locale d'ingénierie en articulation avec l'agence départementale d'aide aux collectivités (ADAC), récemment créée par le département.

● LES ATTENDUS

Le Conseil général a engagé une démarche contractuelle, s'appuyant sur un dialogue renouvelé avec les intercommunalités pour à la fois rendre lisibles et cohérentes les interventions du département, et soutenir les territoires dans leurs projets structurants. Cette démarche se devait d'être co-construite afin de partager les priorités adaptées à chaque territoire et engager la négociation d'un contrat avec chaque établissement public de coopération intercommunale.

● LA MÉTHODE ET LE RÔLE DE L'AGENCE D'URBANISME DE TOURS DANS LA MISE EN DIALOGUE DU TERRITOIRE

Un diagnostic ciblé a permis de mettre en évidence la réalité plurielle de l'Indre-et-Loire. Reconnaître la diversité des situations du département était le gage d'une connaissance fine des dynamiques infra-départementales, afin d'être réellement efficient et de proposer des discriminations pertinentes. L'agence d'urbanisme, par une analyse synthétique, a mis en évidence trois dynamiques différenciées du fonctionnement territorial départemental avec caractérisation des enjeux propres à chacun des grands espaces identifiés : le cœur métropolitain, la couronne périurbaine, les franges urbaines et rurales (ces espaces sont mouvants et ne sauraient s'apparenter à des zonages). Cela a abouti à la production d'un « portrait du département en mouvement » livré à l'ensemble des conseillers généraux.

● SENSIBILISER LES ÉLUS À LA SPATIALISATION DES ENJEUX D'AMÉNAGEMENT À L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE

Le système cantonal fractionne et réduit parfois la vision territoriale du conseiller général à un périmètre étanche et qui recouvre peu

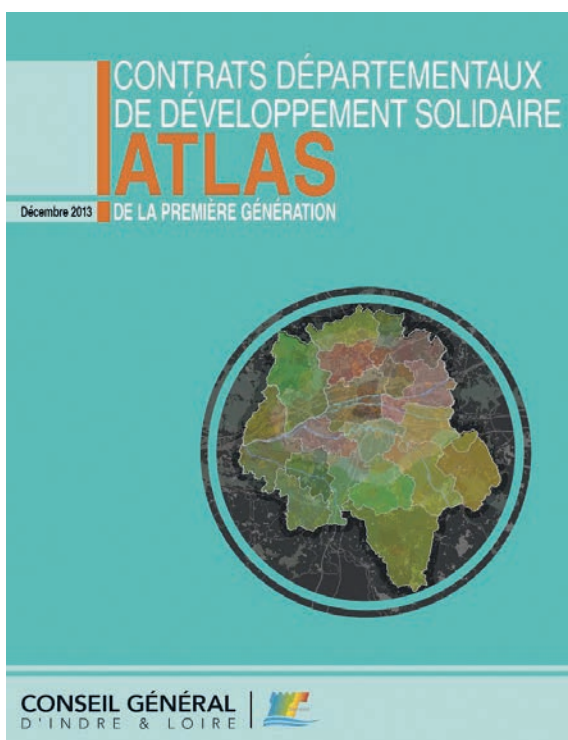
les territoires de projets qu'incarnent les intercommunalités. L'agence a donc proposé de dépasser le canton qui ne peut plus être la cellule souche des interventions départementales, ainsi que les logiques sectorielles pour changer d'échelle et resituer chaque projet ou action dans une cohérence globale. Par l'intermédiaire d'une réflexion collective animée par l'ATU (en partenariat avec l'ADAC), réunissant l'exécutif départemental et la direction générale, une vision plus stratégique de l'intervention départementale s'est peu à peu ébauchée. Conduite sous la forme de séminaire, elle a permis de porter un regard collectif sur les enjeux, les priorités et les axes de projets pour chacun des grands territoires identifiés.

● PRODUIRE UN DISCOURS STRATÉGIQUE ET TESTER LA COHÉRENCE À TRAVERS LES PREMIERS APPELS À PROJETS

Après une phase amont d'entretiens avec les intercommunalités sur leurs visions des territoires et leurs attentes vis-à-vis de l'action départementale, complétée par le séminaire, l'objectif a été pour l'agence de Tours de commencer à jeter les bases d'un discours stratégique pour capitaliser et partager le socle sur lequel serait bâtie la nouvelle politique d'aménagement du territoire et le dispositif contractuel connexe. Une plaquette de présentation des enjeux territoriaux a été réalisée à l'attention des EPCI.

Dans cette démarche construite et mise en œuvre dans une temporalité très réduite (un an), combinant approche stratégique (énoncé du nouveau discours départemental), contenu technique (élaboration du règlement d'application des contrats avec les intercommunalités), contenu opérationnel (lancement des appels à projets auprès des intercommunalités), le rôle de l'agence d'urbanisme a été également d'analyser le sens de la première remontée de projets des territoires vers le Conseil général.

Il s'agissait de vérifier l'adéquation entre le discours stratégique (en construction) et sa mise en œuvre opérationnelle dans les territoires, et de se doter d'une culture et d'une vision commune pour arbitrer et justifier les décisions départementales dans le choix des projets retenus. La production d'un atlas des contrats permet tout à la fois de saisir le sur-mesure des interventions du Conseil général et les lignes fortes qui les sous-tendent.



Un atlas pour porter un regard territorial sur une troisième génération de contrats

ÎLE-DE-FRANCE

Un comité des partenaires à l'Institut d'aménagement et d'urbanisme pour appréhender ensemble la complexité des mutations urbaines

Entretien avec **FLORA BRETT-VISSET**, chargée de mission auprès du directeur de la stratégie et développement de l'IAU îdF

Quels sont, historiquement, les liens qui unissent l'IAU et les départements d'Île-de-France ?

Depuis 1960 au service de l'aménagement de la région parisienne, l'IAU îdF exerce ses missions dans un environnement en constante évolution. Son histoire en est le reflet, du Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne (SDAURP) de 1965 à l'élaboration du Schéma directeur régional d'Île-de-France (SDRIF) de 2013 qui vient d'être approuvé, sans oublier la génération de nouveaux projets de territoire (Nouveau-Grand-Paris, contrats de développement territorial...). Alors que l'Institut fut créé dans une période d'expansion urbaine, économique et démographique, ses travaux se sont d'abord inscrits dans le cadre d'une économie et d'un aménagement scandés par des exercices de planification quantitatifs et spatiaux qu'ils ont largement contribué à définir.

Nos axes de travail se sont développés à l'aune de nouveaux sujets, s'appuyant sur des méthodes nouvelles. D'une part, il a fallu tenir compte du ralentissement de la croissance et des mutations socio-économiques qui en ont découlé. D'autre part, il a été important de prendre en considération la constitution d'un nouveau paysage institutionnel amorcé avec les lois de décentralisation, dont la récente loi relative à la modernisation de l'action publique territoriale et de l'affirmation des métropoles (MAPAM) constitue un acte majeur imminent.

Ainsi, tout en travaillant au plus près des attentes de la région et de l'État associés dans l'élaboration des documents-clés de la planification régionale, l'IAU îdF a développé un contact étroit avec les territoires – départements, communes et intercommunalités. Des acteurs qui prennent aujourd'hui toute leur place dans le processus de métropolisation.

Pourquoi avoir récemment relancé un partenariat avec l'échelon départemental ?

Il s'est agi d'adapter les outils à même de rendre compte des phénomènes de trans-



IAU îdF 2013

Tous les 4 ans, l'IAU îdF remet à jour les données du mode d'occupation des sols. Des données qui alimentent les débats avec les partenaires

formation urbaine dont la complexité va croissant, de fonder les propositions sur des données et des analyses renouvelées, d'explorer des pistes d'action qui prennent en compte les défis émergents et les expériences étudiées dans d'autres métropoles. La compréhension des dynamiques de l'espace métropolitain implique en effet plus que jamais d'en saisir la diversité, liée au rôle joué par l'ensemble des acteurs. De leur côté, ces derniers souhaitent pouvoir échanger avant de coordonner leurs efforts pour contribuer à répondre aux défis posés.

Les Conseils généraux sont des acteurs essentiels qui ont des liens de travail ancrés depuis de longues années avec l'IAU îdF, soit au travers d'études thématiques, soit au travers de relations de travail. Celles-ci

passent par les correspondants territoriaux de l'IAU, lesquels assument un rôle de veille sur les projets d'aménagements infra-régionaux, entre autres choses. Les travaux de l'ensemble de l'Institut nourrissent autant les compétences techniques de ces derniers (action sociale, développement durable...) que leur connaissance du territoire départemental et son inscription dans l'espace régional. Une interaction d'autant plus importante que les Conseils généraux développent des réflexions sur l'aménagement de leur territoire pour ancrer leurs actions et augmenter leur visibilité. Cela accentue le besoin de disposer d'une approche transversale des ambitions locales. Associer les huit départements, c'est couvrir l'espace régional et toucher tous les territoires.

Quelle forme revêt actuellement ce partenariat ? Avec quels objectifs à court et moyen termes ?

Outre les études *ad hoc* et des échanges de données, ce partenariat est depuis 2009 formalisé au travers de conventions bilatérales avec la plupart des départements franciliens. Celles-ci sont conclues pour une durée de trois ans, et portent sur des thèmes de travail commun (fondé sur le programme d'études annuel de l'IAU), précisés chaque année au moyen d'un avenant.

Au-delà de ces relations bilatérales, il nous a paru fondamental de créer un carrefour entre les échelles, les acteurs et les problématiques d'aménagement : nous avons ainsi mis en place un comité des partenaires, début 2013. La démarche était en pratique déjà engagée avec certains d'entre

eux : il s'agissait de l'inscrire dans un cadre élargi et multilatéral. Le comité des partenaires a pour vocation première de devenir « le » lieu du dialogue enrichi, au sein duquel sont identifiés les questions à explorer et les travaux à conduire collectivement afin de disposer *in fine* d'un corpus de réflexions partagées sur le devenir de l'espace régional et métropolitain. C'est un creuset, un laboratoire d'idées où l'IAU tient le rôle d'urbaniste « médiateur ».

Destiné prioritairement aux acteurs majeurs de l'aménagement au territoire régional, ce comité répond à un double objectif. Il s'agit, d'une part, d'articuler les réflexions régionales et métropolitaines menées par l'IAU IdF (diagnostics, identification des mutations en cours, travaux prospectifs...); et, d'autre part, de partager et mettre en débat les travaux réalisés sur

l'espace régional en fonction des préoccupations identifiées par ces partenaires.

Lors de la séance de lancement en mars et un premier atelier au mois d'octobre, où se sont réunis les huit départements de la région, les Conseils généraux ont contribué à la construction de cette compréhension commune des enjeux métropolitains, et tiré de leur côté le bénéfice de leur participation à ce comité. D'abord par la relation qu'ils développent avec l'Institut : un programme d'études d'une équipe de près de 200 personnes mieux corrélé à leurs attentes, doublé d'une meilleure connaissance du diagnostic régional transversal et multidimensionnel construit et disponible. Mais aussi par la relation qu'ils instaurent les uns avec les autres : partage de connaissances, de diagnostics, de bonnes pratiques, coordinations potentielles à construire, etc.

BAS-RHIN

L'accompagnement par l'agence d'urbanisme du Conseil général du Bas-Rhin dans une démarche d'anticipation et de réorganisation

Le Conseil général du Bas-Rhin a initié en 2011 une démarche anticipatrice, « Territoires 2030 », pour donner une vision d'avenir aux Bas-Rhinois à l'action publique et réagir activement aux évolutions majeures à venir. Cette démarche s'inscrivait dans un contexte de réforme des collectivités territoriales et de mise en œuvre d'une stratégie de positionnement pour le Conseil général dans un contexte éventuel de fusion des deux départements alsaciens. L'Agence de développement et d'urbanisme de l'Agglomération strasbourgeoise (ADEUS) l'a accompagné dans cette réflexion.

● UN RÔLE D'ÉMERGENCE DE VISION POUR L'AGENCE D'URBANISME

Engagée depuis 2010 dans une démarche prospective partenariale, l'ADEUS a alimenté les réflexions de l'équipe projet des services du Conseil général de façon à faire émerger les 14 défis futurs pour le Bas-Rhin. L'intervention a d'abord consisté à donner les constats et les tendances liés aux impacts de l'évolution démographique (foncier), les modes de vie, les enjeux climatiques, le territoire comme ressource et paysage, les dynamiques entre pôles urbains dans le Rhin supérieur, ainsi que les risques de fragmentation sociale liés à ces évolutions.

Des experts de l'agence ont intégré l'équipe projet du Conseil général pour apporter une transversalité aux réflexions des services et des éléments méthodologiques pour que la démarche puisse se réaliser en une année : définition des axes stratégiques, des objectifs, des actions, organisation des événements et des commissions pour y arriver.

La plaquette *Démarche Territoires 2030, Donnons du sens à notre avenir*, juin 2011, Conseil général du Bas-Rhin



ISÈRE

La plateforme d'ingénierie territoriale mutualisée en Isère : des solutions chevillées aux besoins des territoires

Depuis deux ans, dix organismes publics isérois, dont l'Agence d'urbanisme de la Région grenobloise (AURG), sont intensément mobilisés autour de la construction d'une plateforme d'ingénierie territoriale. Elle chaîne leurs compétences pour mieux répondre aux nouveaux besoins des collectivités et des territoires, de l'échelle la plus large à la plus petite, depuis la planification jusqu'au projet à la parcelle. La plus-value : une expertise publique reconnue, une lisibilité renforcée, une qualité de service optimisée, une équité d'accès (rural/urbain) et un accompagnement personnalisé en continu.

L'impulsion a été donnée à la fin de l'année 2010 par le Conseil général de l'Isère qui souhaitait faire émerger des solutions coordonnées dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement, de l'architecture, du paysage et de l'habitat. Cette démarche se faisait l'écho d'une réflexion nationale sur l'évolution de l'ingénierie territoriale, dans un contexte de mutations profondes, marqué par des tensions contradictoires entre des exigences réglementaires pressantes qui font monter le besoin d'ingénierie publique (laissé vacant par le retrait de l'ingénierie d'État) et une raréfaction de la ressource publique qui impose des adaptations rapides aux collectivités locales.

● DIX ORGANISMES PUBLICS MOBILISÉS EN CONTINU...

Confrontés quotidiennement à la demande des territoires, des collectivités, mais aussi des particuliers, fortement mobilisés par l'agence d'urbanisme très motrice sur cette question centrale de son propre projet stratégique, l'ADIL, l'AEPI, l'AGEDEN, l'ALEC, le CAUE, l'EPFL du Dauphiné, Isère aménagement, H&D Isère Savoie et PACT Isère ont pris les rênes de cette réflexion, en se dotant d'un cadre méthodologique partenarial rigoureux. Répartis en groupes de travail (collectivités, systèmes d'information et particuliers), ils ont construit, étape par étape au sein d'un processus de projet vertueux articulant le champ de la planification et le champ du projet, une démarche collective affranchie des contraintes (de statut et de modèle économique notamment), permettant à la fois de clarifier leur



Organisation de l'ingénierie en Isère : régence commune des organismes de la plateforme d'ingénierie territoriale mutualisée au congrès des maires de l'Isère

positionnement respectif et d'agencer une gamme de compétences et de services autour des besoins identifiés.

● ... POUR CONSTRUIRE ET PROMOUVOIR UNE INGÉNIERIE TERRITORIALE OPÉRATIONNELLE ET DE QUALITÉ, ENGAGÉE EN FAVEUR D'UN AMÉNAGEMENT DURABLE DES VILLES ET DES TERRITOIRES

Au service des maîtres d'ouvrage d'opérations, la mise en synergie des outils d'ingénierie territoriale isérois porte une triple ambition : développer une expertise publique forte répondant aux enjeux d'un aménagement durable des villes et des territoires, participer à l'optimisation de la dépense publique par l'organisation de la mutualisation et rendre lisible l'offre d'ingénierie publique en l'articulant avec l'offre d'ingénierie privée et en favorisant un accès simple et équitable des collectivités et des particuliers.

Ce troisième volet de l'ambition partagée est important dans la mesure où il exprime clairement que l'un des « métiers » de la plateforme, au-delà du nécessaire agencement des compétences multiples qu'elle réunit, concerne la « mise en relation » avec les territoires et les particuliers. Celle-ci peut s'organiser selon une double logique : une logique montante (de la demande des territoires

vers l'offre mutualisée) ou une logique descendante (de l'offre mutualisée vers les besoins pour lesquels elle a été conçue). C'est cette seconde logique qui, jusqu'à présent, a primé, car elle permet aux partenaires de proposer sans attendre les dix « offres packagées » (voir encadré) élaborées en collaboration avec les maîtres d'ouvrage, en leur dédiant une part de leur activité. Cela leur évite pour l'instant d'avoir à se doter d'un service d'interfaçage (avec les moyens d'accueil et de promotion *ad hoc*), même si la réflexion se poursuit activement autour de la possibilité d'activer rapidement le principe d'une « entrée commune » (projet qui pourrait voir le jour en 2014).

● UN RÉSEAU D'ACTEURS COMPOSÉ D'UN ORGANISME RÉFÉRENT ET D'ORGANISMES SUPPORTS

Chaque offre de service mutualisée, selon sa position dans la chaîne planification/projet, requiert une organisation distincte. Plutôt que de faire le choix délicat d'un « guichet unique », il a paru plus opérant de répartir la charge autour d'organismes référents (chefs de file) et d'organismes supports. Le référent, désigné comme l'interlocuteur préférentiel du maître d'ouvrage, participe à la définition du projet, aide à qualifier la commande et garantit la faisabilité technique et finan-

cière. L'organisme support peut faire valoir son expertise et ses compétences spécifiques dans la conduite du projet, à chacune des étapes. À ce stade de la démarche de coopération inter-organismes (validée par un protocole d'accord politique), l'offre de la plateforme d'ingénierie mutualisée en Isère peut d'ores-et-déjà faire l'objet de commandes concrètes qui permettront en 2014 d'en tester la pertinence et de l'ajuster.

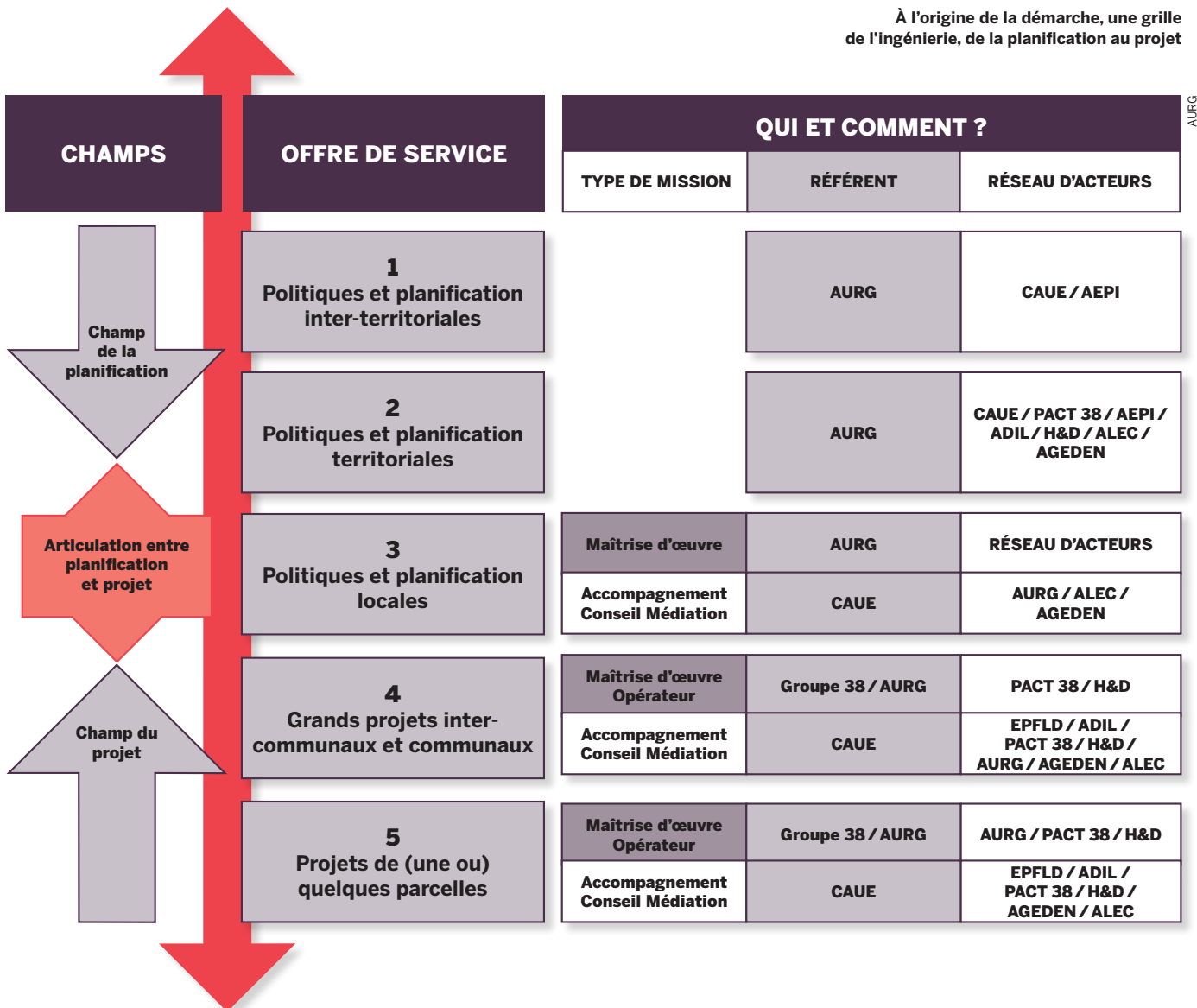
Bien des points restent en discussion, autour des questions de gouvernance, technique et financière, mais, devant la masse de travail et de réflexion et le fort investissement des organismes, les avancées sont réelles et permanentes. Dès maintenant, des solutions sont en place pour permettre aux maîtres d'ouvrage d'appréhender la complexité des enjeux de planification territoriale, d'adaptation aux évolutions réglementaires et de mise en œuvre d'un urbanisme de projet. À eux de s'en saisir.

ZOOM

10 PREMIÈRES RÉPONSES EN RÉSEAU AUX QUESTIONS ET ATTENTES DES COLLECTIVITÉS

- Comment articuler les politiques pour mettre en œuvre et suivre les SCoT ?
- Comment adapter vos documents d'urbanisme suite à l'approbation du SCoT ?
- Comment concilier développement économique, aménagement durable du territoire et performance des projets ?
- Comment conforter et développer l'offre commerciale de votre territoire ?
- Comment rendre vos PLU opérationnels ?
- Comment mobiliser du foncier dans les tissus déjà construits pour aménager votre commune et développer du projet ?
- Comment engager la transition énergétique de vos territoires ?
- Comment redéployer et faire fonctionner vos équipements publics ?
- Quelles sont les étapes à franchir pour la mise en œuvre d'un projet ?
- Quelles formes urbaines et quelle densité adaptée à l'identité du territoire ?

À l'origine de la démarche, une grille de l'ingénierie, de la planification au projet





DR

QUESTIONS À...

MARIE-PIERRE CABANNE,

Vice-présidente du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques en charge des politiques contractuelles de développement, membre du bureau de l'agence d'urbanisme Atlantique-et-Pyrénées (AUDAP)

« L'agence d'urbanisme, un outil d'aide à la décision pour les élus départementaux »

Le conseil général des Pyrénées-Atlantiques est l'un des membres fondateurs de l'AUDAP, quelles sont les raisons de la confiance que vous accordez à cette structure d'ingénierie publique ?

L'agence d'urbanisme accompagne le Conseil général dans la définition de certaines de ses compétences de politiques publiques. Très fortement sur la mobilité, et notamment l'organisation des transports scolaires, mais également sur la prospective en termes de dimensionnement des collèges, sur l'élaboration du plan départemental de l'habitat ou sur l'élaboration des trente-deux portraits de territoires, et la question du renouvellement urbain. La qualité des réflexions et des productions issues de l'agence d'urbanisme en font un outil incontournable d'aide à la décision pour les élus départementaux. La connaissance approfondie des dynamiques en cours sur les territoires du département, du fait notamment de leur implication sur l'élaboration de SCoT, et sur l'accompagnement à la contractualisation de projets d'investissement de trente-deux territoires avec leurs acteurs publics, permet aux personnels de l'agence d'urbanisme de connecter les enjeux et les objectifs. Par leur action, ils concourent à une mise en cohérence globale, en formulant des propositions adaptées aux différents niveaux de collectivités.

Quelle est la place de l'agence d'urbanisme dans l'organisation de l'ingénierie territoriale sur le département des Pyrénées-Atlantiques ?

Mettre en visibilité l'organisation des outils de l'ingénierie territoriale au service de l'aménagement du territoire est indispensable. Le Conseil général a la volonté de favoriser la mise en réseau des différents organismes qualifiés pour apporter une ingénierie publique territoriale aux différents acteurs publics locaux. L'agence d'urbanisme travaille d'ores-et-déjà à cette articulation entre les acteurs, en lien avec le CAUE, les EPFL, la SEM départementale d'aménagement... Les différents outils de l'ingénierie sont dans la complémentarité. Il nous faut le dire et le démontrer. L'agence d'urbanisme est bien sûr l'outil de la connaissance et de l'observation des territoires. Mais, elle est surtout l'outil de la mise en perspective et du temps long.

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION: Brigitte Bariol, déléguée générale de la FNAU

CONCEPTION ET RÉDACTION: Jérôme Baratier (ATU), Brigitte Bariol (FNAU), Sylvie Blaison (ADEUS), Loïc Bourriquen (AUDIAR), Flora Brett-Visset (IAU), Christine Cesari-Geiger (ADAAM), Catherine Cirette (AGAPE), Corinne Croguennec-Lemerrier (AUDIAR), Julie Dargaud (ADEUS), Flavie Drouard (AUDAB), Jean-Michel Evin (AURG), Alain Franck (AUDAP), Yves Gendron (ADEUS), Vanessa Girard (ADEUPA), Antonio Gonzalez Alvarez (AURBA), Claire Guiheneuf (ADEUPA), Carole Jeanbourquin (AUDAB), Bruno Le Corre (AUDIAR), Franck Mérelle (AUDERSO), Anne Pons (ADEUS), Anne Quantin-Pottecher (AURG), Alice Rousset (FNAU), Florence Gall-Sorrentino (FNAU), Frédéric Theule (IAU)

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES DE LA COUVERTURE: AUDAP ; ADEUS ; B.B.C Architectes/Cabinet Barres/CG25

GRAPHISME: Héroïse Tissot - **IMPRESSION:** Imprimerie LFT, janvier 2014 - **ISSN:** 1 295-5760

Document téléchargeable sur www.fnau.org



22, RUE JOUBERT - 75009 PARIS - FRANCE
01 45 49 32 50 - FNAU@FNAU.ORG - WWW.FNAU.ORG